



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

IMAONE

18 décembre 2025

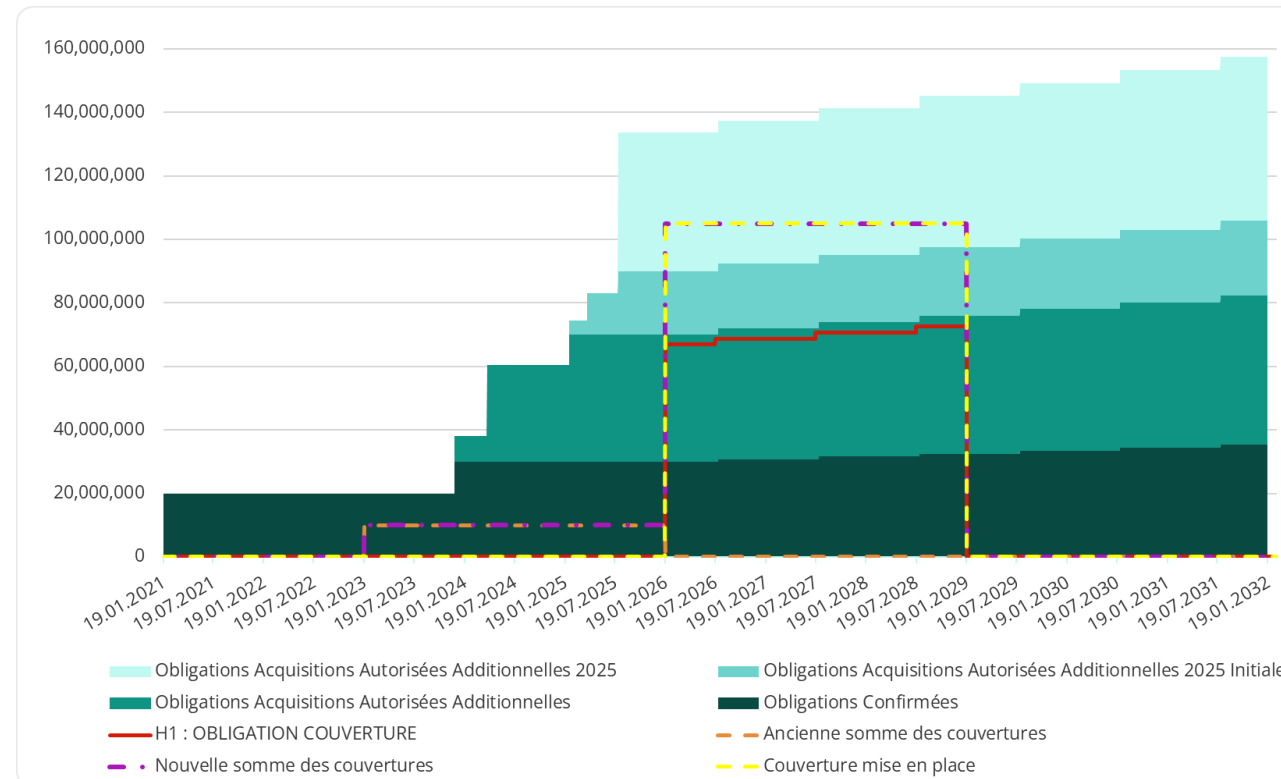


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE IMAONE



- **Stratégie de couverture mise en place** : 105'000'000€ du 19/01/2026 au 19/01/2029 – Cap 2.50%
- **Banque de couverture** : CIC
- **Prime lissée de la couverture** : 0.2205%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 704'865€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 398'972€

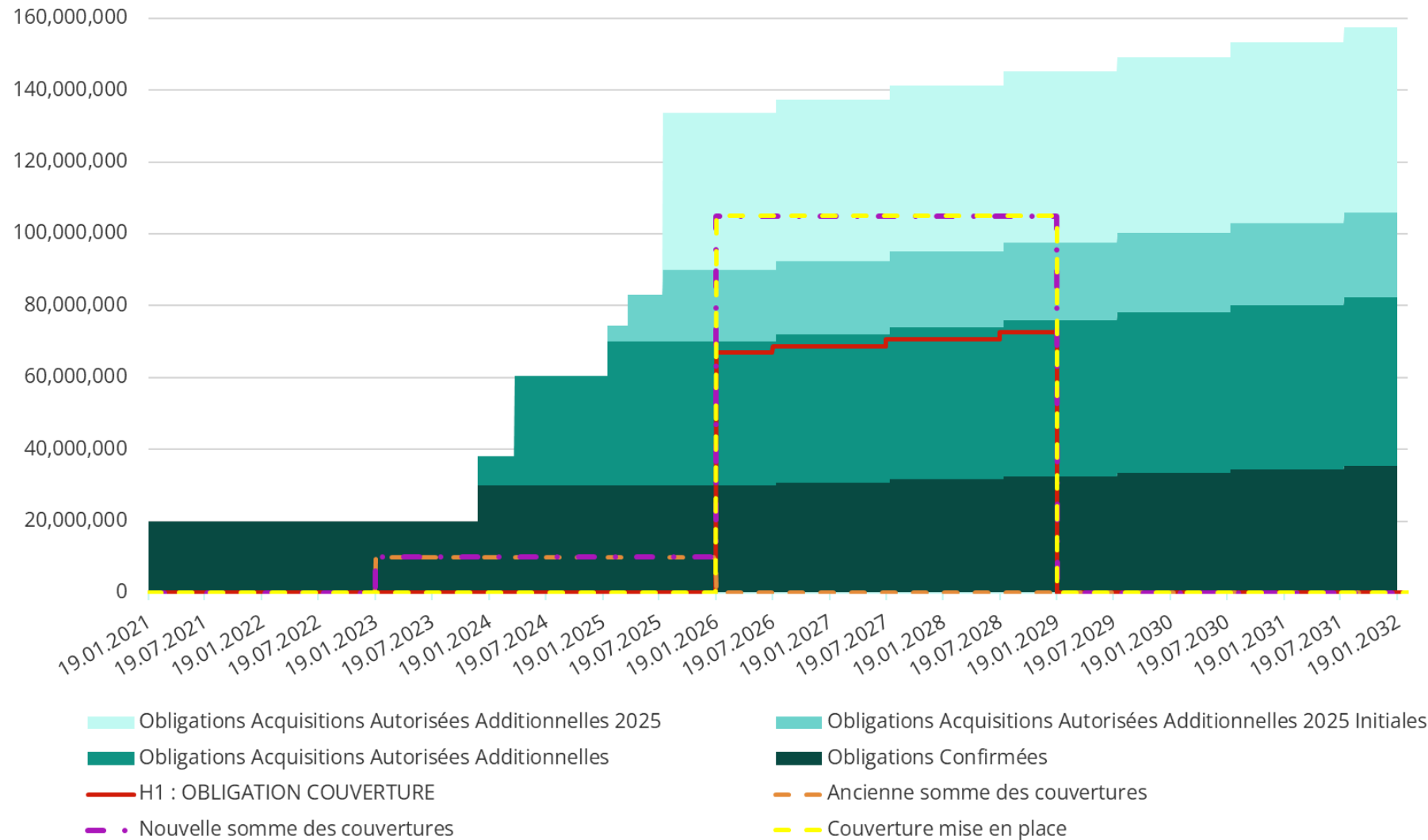


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,50% à 3 ans.

Répartition bancaire :
CIC 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : KARTESIA MANAGEMENT (KARTESIA CREDIT).

Suite à l'avenant n°3 du 31/07/2025 :

Obligations Confirmées : €30'000'000, émises le 19/01/2021 pour 20m€ et le 15/12/2023 pour 10m€, amort. in fine, échéance le 19/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50%.

Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles - Avenant n°1 : €40'000'000, émises le 15/12/2023 pour 8m€, le 10/04/2024 pour 22.5m€ et le 03/02/2025 pour 9.5m€, amort. in fine, échéance le 19/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50%.

Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 : €59'600'000 (avenant n°2 et n°3), amort. in fine, échéance le 19/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50% :

- **Oblig. A.A.A. 2025 Initiales - Avenant n°2 :** €20'000'000, dont 4.5m€ + 8.5m€ émises le 03/02/2025 et 7m€ émises le 31.07.2025.
- **Oblig. A.A.A. 2025 - Avenant n°3 :** €39'600'000 émises le 31/07/2025.

→ **Capitalisation des intérêts :** intérêts PIK 2,75%/an à partir du 31/07/2025.

Obligation de couverture :

L'Emetteur s'engage à souscrire, au plus tard le **30 novembre 2025**, avec une Banque de Couverture un Contrat de Couverture couvrant l'Emetteur contre une hausse de l'Euribor de plus **de un pour cent (1%)** par rapport à son niveau à la Date d'Emission concernée et ce **pour une période minimum de trois (3) ans** et pour un montant notionnel correspondant à tout moment **à 50% de l'Encours des Obligations en circulation** et à maintenir en vigueur les dits Contrats de Couverture pendant au moins trois (3) ans.

→ **30/11/2025 décalée au 31/01/2026**

Banques de couverture : CIC.

Couvertures existantes :

CAP 2,0% CIC : départ le 19/01/2023, échéance le 19/01/2026, amortissement in fine, notionnel **€10'000'000**.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CIC

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 18/12/2025

Date de début : 19/01/2026

Date de fin : 19/01/2029

Index : Euribor 6 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €105'000'000 amortissements in fine,
cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer semestriellement jusqu'au
19/01/2029 : **0,2205%**, correspondant à une prime payée à
la mise en place (up-front) de **€704'865**.

Primes à payer

Couverture CIC

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
15.01.2026	19.01.2026	20.07.2026	20.07.2026	105,000,000	117,048.75	-587,816
16.07.2026	20.07.2026	19.01.2027	19.01.2027	105,000,000	117,691.88	-470,124
15.01.2027	19.01.2027	19.07.2027	19.07.2027	105,000,000	116,405.63	-353,719
15.07.2027	19.07.2027	19.01.2028	19.01.2028	105,000,000	118,335.00	-235,384
17.01.2028	19.01.2028	19.07.2028	19.07.2028	105,000,000	117,048.75	-118,335
17.07.2028	19.07.2028	19.01.2029	19.01.2029	105,000,000	118,335.00	0

Prime lissée	0.2205%
--------------	---------

Total à payer	704,865
---------------	---------

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Obligations Confirmées		Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles		Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 Initiales		Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025		TOTAL DETTE	COUVERTUR E EXISTANTE Cap 2% CIC	COUVERTUR E EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD							
19.01.2021	19.07.2021	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0
19.07.2021	19.01.2022	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0
19.01.2022	19.07.2022	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0
19.07.2022	19.01.2023	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0
19.01.2023	19.07.2023	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
19.07.2023	15.12.2023	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
15.12.2023	19.01.2024	-10,000,000	30,000,000	-8,000,000	8,000,000	0	0	0	0	38,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
19.01.2024	10.04.2024	0	30,000,000	0	8,000,000	0	0	0	0	38,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
10.04.2024	19.07.2024	0	30,000,000	-22,500,000	30,500,000	0	0	0	0	60,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
19.07.2024	19.01.2025	0	30,000,000	0	30,500,000	0	0	0	0	60,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
19.01.2025	03.02.2025	0	30,000,000	0	30,500,000	0	0	0	0	60,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
03.02.2025	19.07.2025	0	30,000,000	-9,500,000	40,000,000	-4,500,000	4,500,000	0	0	74,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
19.07.2025	31.07.2025	0	30,000,000	0	40,000,000	-8,500,000	13,000,000	0	0	83,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
31.07.2025	19.01.2026	0	30,000,000	0	40,000,000	-7,000,000	20,000,000	-43,800,000	43,800,000	133,800,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0
19.01.2026	19.07.2026	0	30,000,000	0	40,000,000	0	20,000,000	0	43,800,000	133,800,000	0	0	50%	66,900,000	66,900,000	105,000,000
19.07.2026	31.07.2026	0	30,000,000	0	40,000,000	0	20,000,000	0	43,800,000	133,800,000	0	0	50%	68,739,750	68,739,750	105,000,000
31.07.2026	19.01.2027	-825,000	30,825,000	-1,100,000	41,100,000	-550,000	20,550,000	-1,204,500	45,004,500	137,479,500	0	0	50%	68,739,750	68,739,750	105,000,000
19.01.2027	19.07.2027	0	30,825,000	0	41,100,000	0	20,550,000	0	45,004,500	137,479,500	0	0	50%	68,739,750	68,739,750	105,000,000
19.07.2027	31.07.2027	0	30,825,000	0	41,100,000	0	20,550,000	0	45,004,500	137,479,500	0	0	50%	70,630,093	70,630,093	105,000,000
31.07.2027	19.01.2028	-847,688	31,672,688	-1,130,250	42,230,250	-565,125	21,115,125	-1,237,624	46,242,124	141,260,186	0	0	50%	70,630,093	70,630,093	105,000,000
19.01.2028	19.07.2028	0	31,672,688	0	42,230,250	0	21,115,125	0	46,242,124	141,260,186	0	0	50%	70,630,093	70,630,093	105,000,000
19.07.2028	31.07.2028	0	31,672,688	0	42,230,250	0	21,115,125	0	46,242,124	141,260,186	0	0	50%	72,572,421	72,572,421	105,000,000
31.07.2028	19.01.2029	-870,999	32,543,686	-1,161,332	43,391,582	-580,666	21,695,791	-1,271,658	47,513,782	145,144,841	0	0	50%	72,572,421	72,572,421	105,000,000
19.01.2029	19.07.2029	0	32,543,686	0	43,391,582	0	21,695,791	0	47,513,782	145,144,841	0	0		0	0	0
19.07.2029	31.07.2029	0	32,543,686	0	43,391,582	0	21,695,791	0	47,513,782	145,144,841	0	0		0	0	0
31.07.2029	19.01.2030	-894,951	33,438,638	-1,193,269	44,584,850	-596,634	22,292,425	-1,306,629	48,820,411	149,136,325	0	0		0	0	0
19.01.2030	19.07.2030	0	33,438,638	0	44,584,850	0	22,292,425	0	48,820,411	149,136,325	0	0		0	0	0
19.07.2030	31.07.2030	0	33,438,638	0	44,584,850	0	22,292,425	0	48,820,411	149,136,325	0	0		0	0	0
31.07.2030	19.01.2031	-919,563	34,358,200	-1,226,083	45,810,934	-613,042	22,905,467	-1,342,561	50,162,972	153,237,573	0	0		0	0	0
19.01.2031	19.07.2031	0	34,358,200	0	45,810,934	0	22,905,467	0	50,162,972	153,237,573	0	0		0	0	0
19.07.2031	31.07.2031	0	34,358,200	0	45,810,934	0	22,905,467	0	50,162,972	153,237,573	0	0		0	0	0
31.07.2031	19.01.2032	-944,851	35,303,051	-1,259,801	47,070,734	-629,900	23,535,367	-1,379,482	51,542,454	157,451,607	0	0		0	0	0
19.01.2032	19.07.2032	35,303,051	0	47,070,734	0	23,535,367	0	51,542,454	0	0	0	0		0	0	0
Période brisée																

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	31,967
-------------	--------

CIC

Economies totales

398,972

Taux/Prix sans marge bancaire	624,337
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	1,103,837
-------------------------------------	-----------

Marge bancaire standard (15 points de base) *	479,500
---	---------

Prix final	704,865
------------	---------

Marge finale	80,528
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 15 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 15 points de base est utilisée pour cette comparaison.

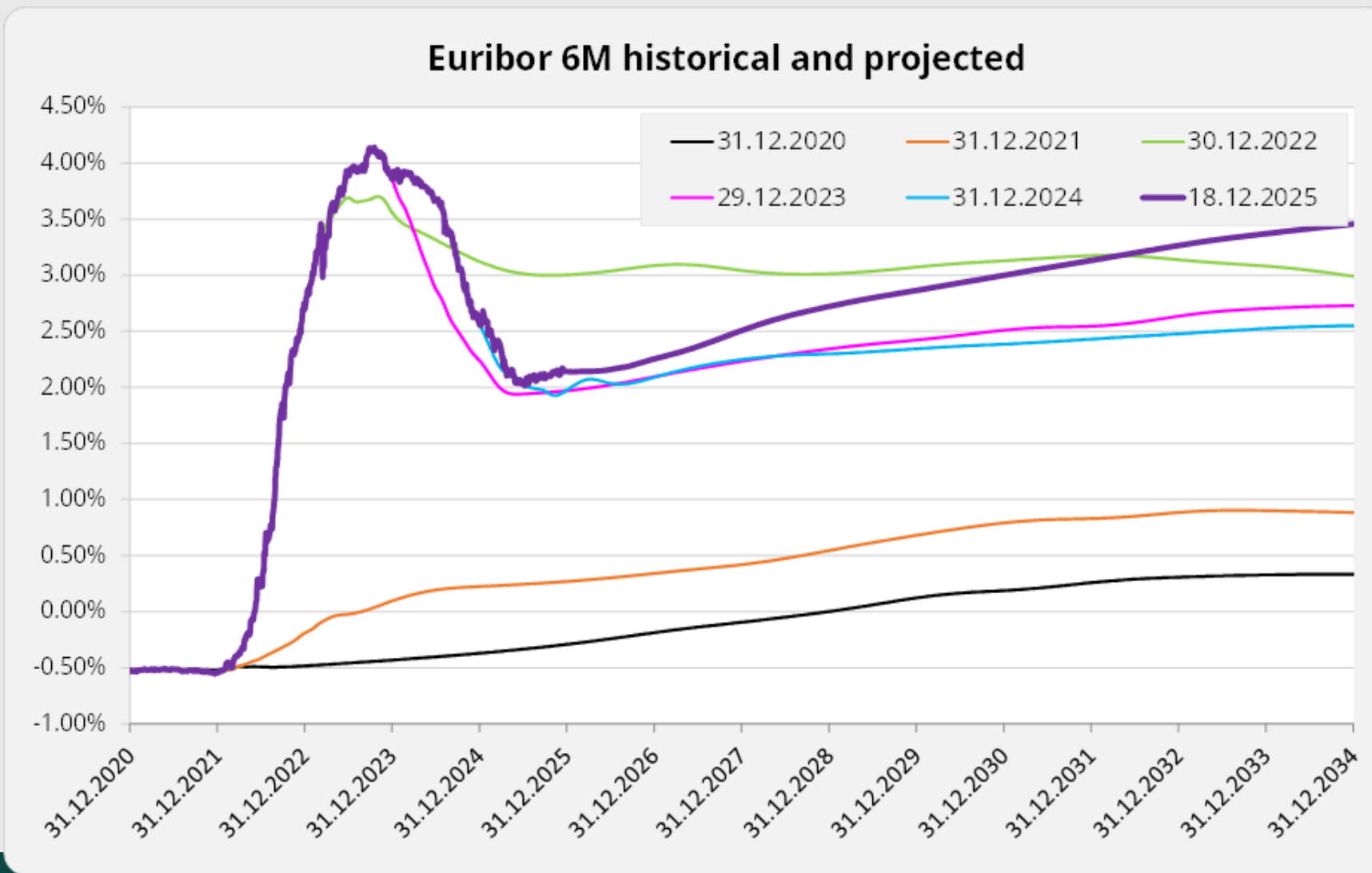
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

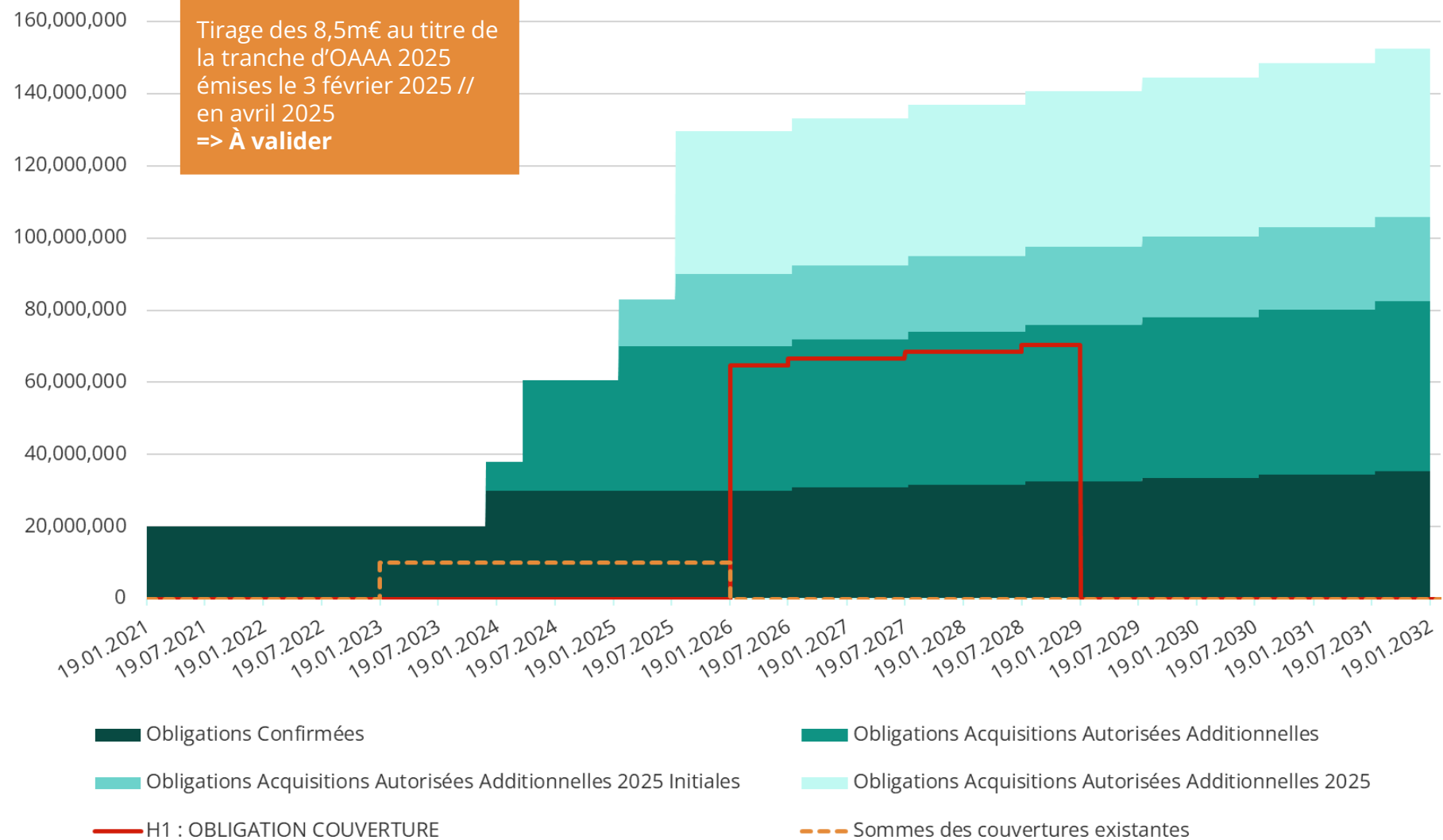
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (18/12/2025)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : KARTESIA MANAGEMENT (KARTESIA CREDIT).

Suite à l'avenant n°3 du 31/07/2025 :

Obligations Confirmées : €30'000'000, émises le 19/01/2021 pour 20m€ et le 15/12/2023 pour 10m€, amort. in fine, échéance le 19/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50%.

Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles - Avenant n°1 : €40'000'000, émises le 15/12/2023 pour 8m€, le 10/04/2024 pour 22.5m€ et le 03/02/2025 pour 9.5m€, amort. in fine, échéance le 19/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50%.

Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 : €59'600'000 (avenant n°2 et n°3), amort. in fine, échéance le 19/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50% :

- **Oblig. A.A.A. 2025 Initiales - Avenant n°2 :** €20'000'000, dont 4.5m€ + 8.5m€ émises le 03/02/2025 et 7m€ émises le 31.07.2025.
- **Oblig. A.A.A. 2025 - Avenant n°3 :** €39'600'000 émises le 31/07/2025.

→ **Capitalisation des intérêts :** intérêts PIK 2,75%/an à partir du 31/07/2025.

Obligation de couverture :

L'Emetteur s'engage à souscrire, au plus tard le **30 novembre 2025**, avec une Banque de Couverture un Contrat de Couverture couvrant l'Emetteur contre une hausse de l'Euribor de plus **de un pour cent (1%)** par rapport à son niveau à la Date d'Emission concernée et ce **pour une période minimum de trois (3) ans** et pour un montant notionnel correspondant à tout moment **à 50% de l'Encours des Obligations en circulation** et à maintenir en vigueur les dits Contrats de Couverture pendant au moins trois (3) ans.

→ **30/11/2025**

Banques de couverture : CIC.

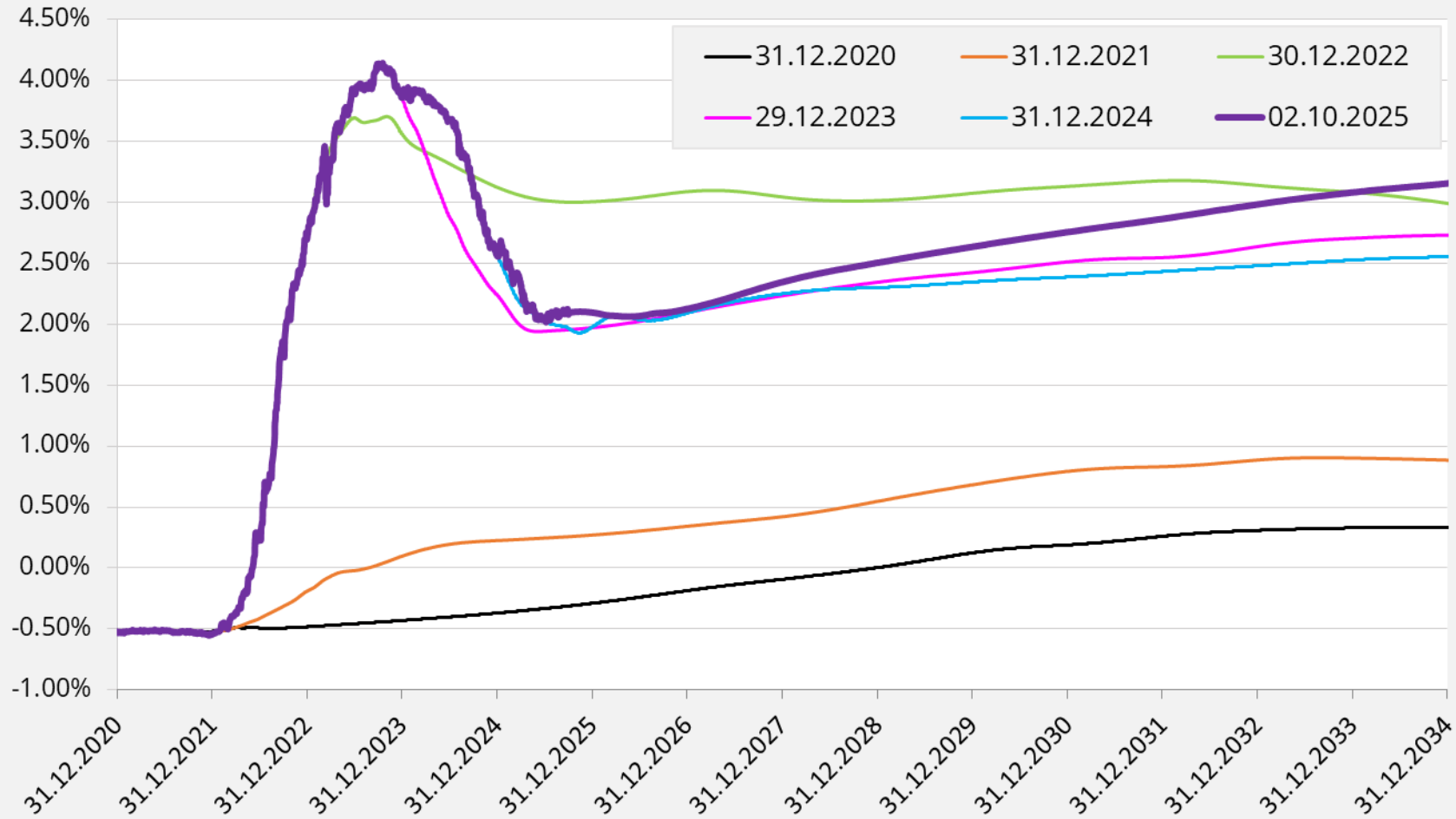
Couvertures existantes :

CAP 2,0% CIC : départ le 19/01/2023, échéance le 19/01/2026, amortissement in fine, notionnel €10'000'000.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 6M historical and projected

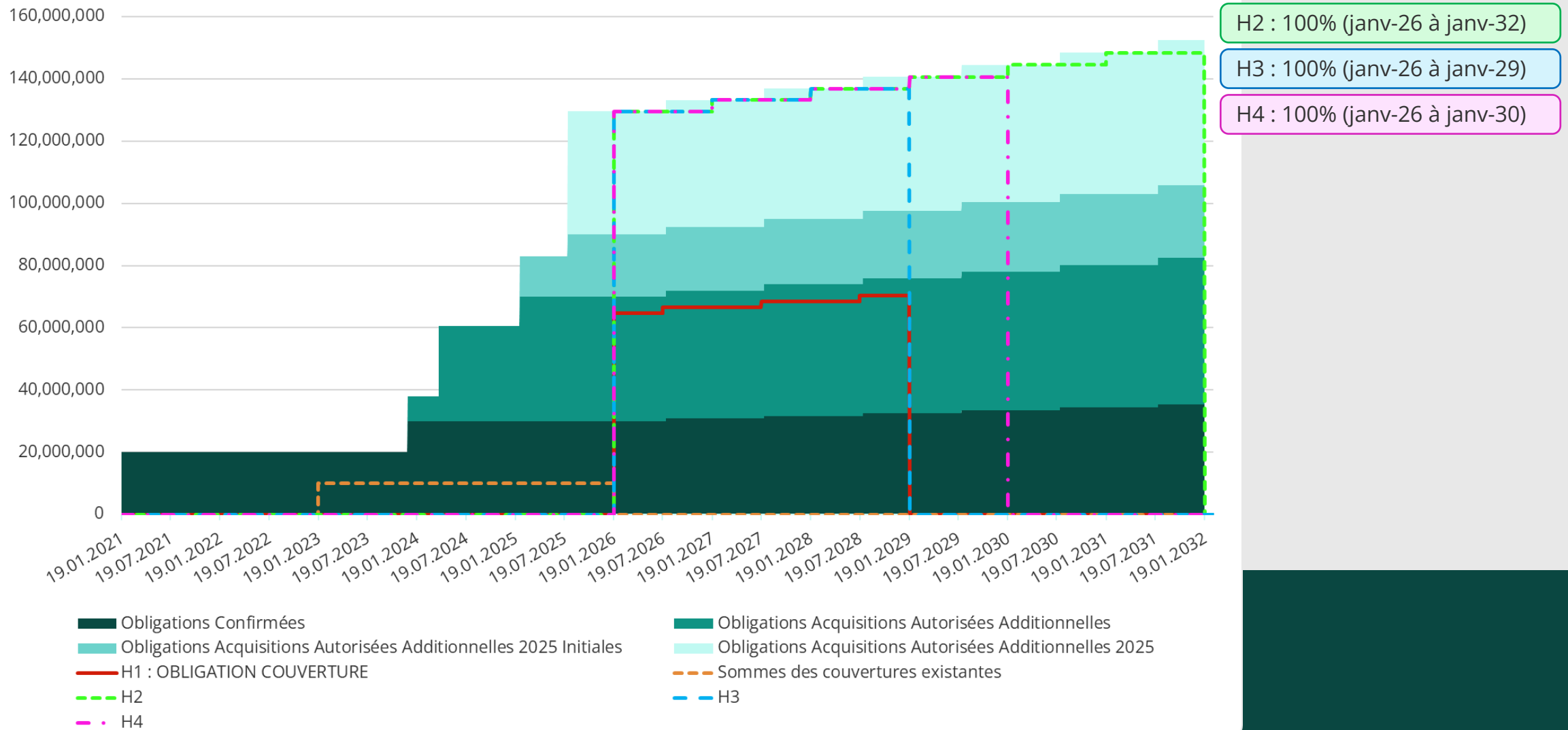


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

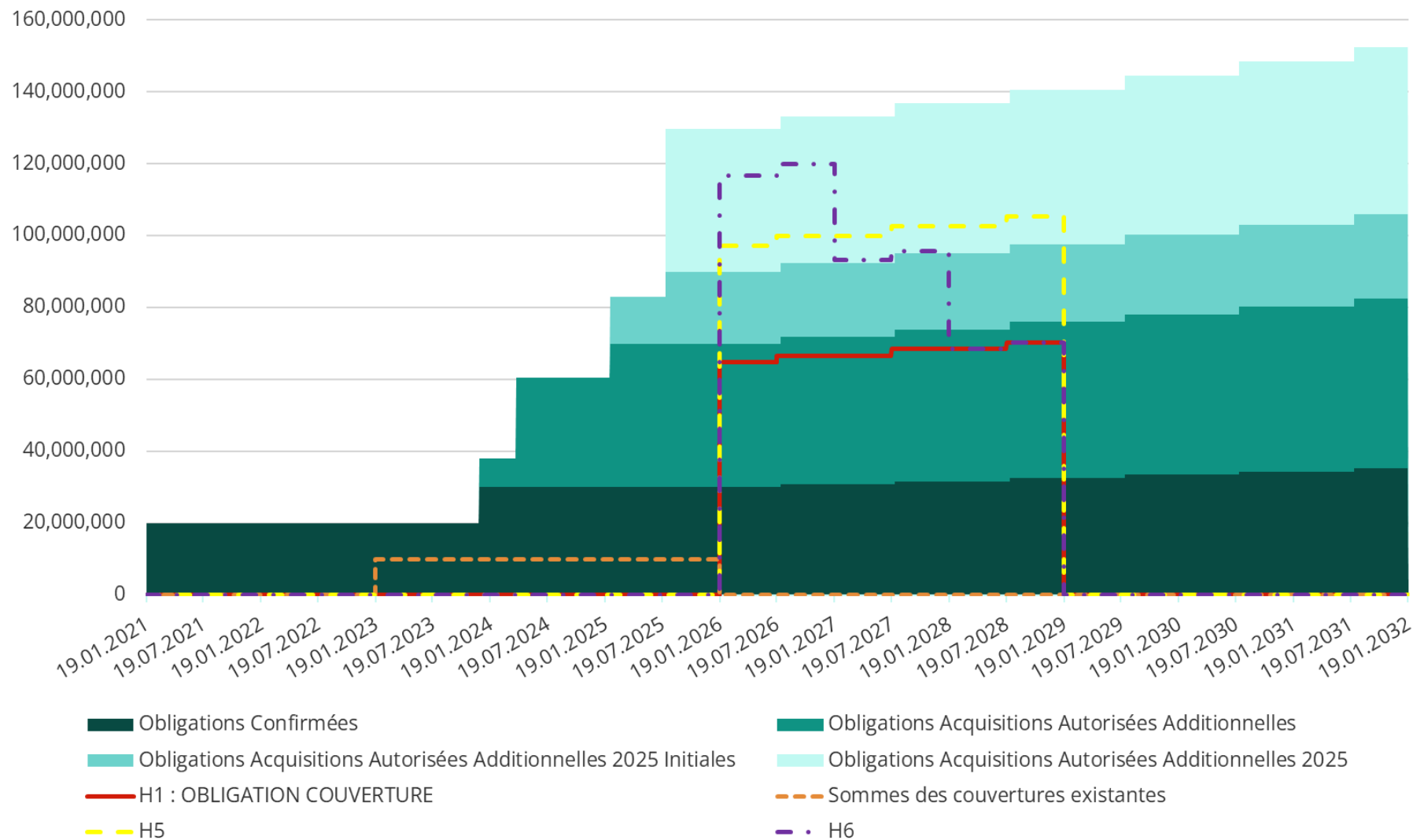
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



H5 : 75% (janv-26 à janv-29)

H6 : 90% (janv-26 à janv-27)
puis 70% (janv-27 à janv-28)
puis 50% (janv-28 à janv-29).

Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	20,557	84,501	40,552	54,806	30,835	28,623
Swap sans Floor	2.30%	2.52%	2.31%	2.38%	2.31%	2.28%
Swap avec Floor	2.31%	2.53%	2.31%	2.39%	2.31%	2.28%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M
Notionnel départ	64,800,000	129,600,000	129,600,000	129,600,000	97,200,000	116,640,000
Début de période	19.01.2026	19.01.2026	19.01.2026	19.01.2026	19.01.2026	19.01.2026
Fin de période	19.01.2029	19.01.2032	19.01.2029	19.01.2030	19.01.2029	19.01.2029
Valeur 1bp en EUR	20,557	84,501	40,552	54,806	30,835	28,623

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.31%	2.53%	2.31%	2.39%	2.31%	2.28%
Taux financement Max	2.31%	2.53%	2.31%	2.39%	2.31%	2.28%

Cap 2% annualisé	0.44%	0.73%	0.44%	0.55%	0.44%	0.39%
Taux financement Max	2.44%	2.73%	2.44%	2.55%	2.44%	2.39%

Cap 2.5% annualisé	0.23%	0.48%	0.23%	0.32%	0.23%	0.19%
Taux financement Max	2.73%	2.98%	2.73%	2.82%	2.73%	2.69%

Cap 3% annualisé	0.14%	0.33%	0.14%	0.21%	0.15%	0.13%
Taux financement Max	3.14%	3.33%	3.14%	3.21%	3.15%	3.13%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	4,559,400	19,901,300	9,004,000	12,473,800	6,846,200	6,296,800
Cap 2%	862,000	5,764,100	1,705,300	2,860,200	1,297,800	1,083,500
Cap 2.5%	445,000	3,760,700	880,500	1,654,200	670,300	536,200
Cap 3%	286,100	2,584,500	565,900	1,079,000	430,600	354,000

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 50% (janv-26 à janv-29).

H2 : 100% (janv-26 à janv-32).

H3 : 100% (janv-26 à janv-29).

H4 : 100% (janv-26 à janv-30).

H5 : 75% (janv-26 à janv-29).

H6 : 90% (janv-26 à janv-27)
puis 70% (janv-27 à janv-28)
puis 50% (janv-28 à janv-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
15.01.2026	19.01.2026	20.07.2026	20.07.2026	116,640,000	110,468	-425,732
16.07.2026	20.07.2026	19.01.2027	19.01.2027	119,847,600	114,129	-311,603
15.01.2027	19.01.2027	19.07.2027	19.07.2027	93,214,800	87,797	-223,806
15.07.2027	19.07.2027	19.01.2028	19.01.2028	95,778,207	91,707	-132,099
17.01.2028	19.01.2028	19.07.2028	19.07.2028	68,413,005	64,793	-67,306
17.07.2028	19.07.2028	19.01.2029	19.01.2029	70,294,363	67,306	0

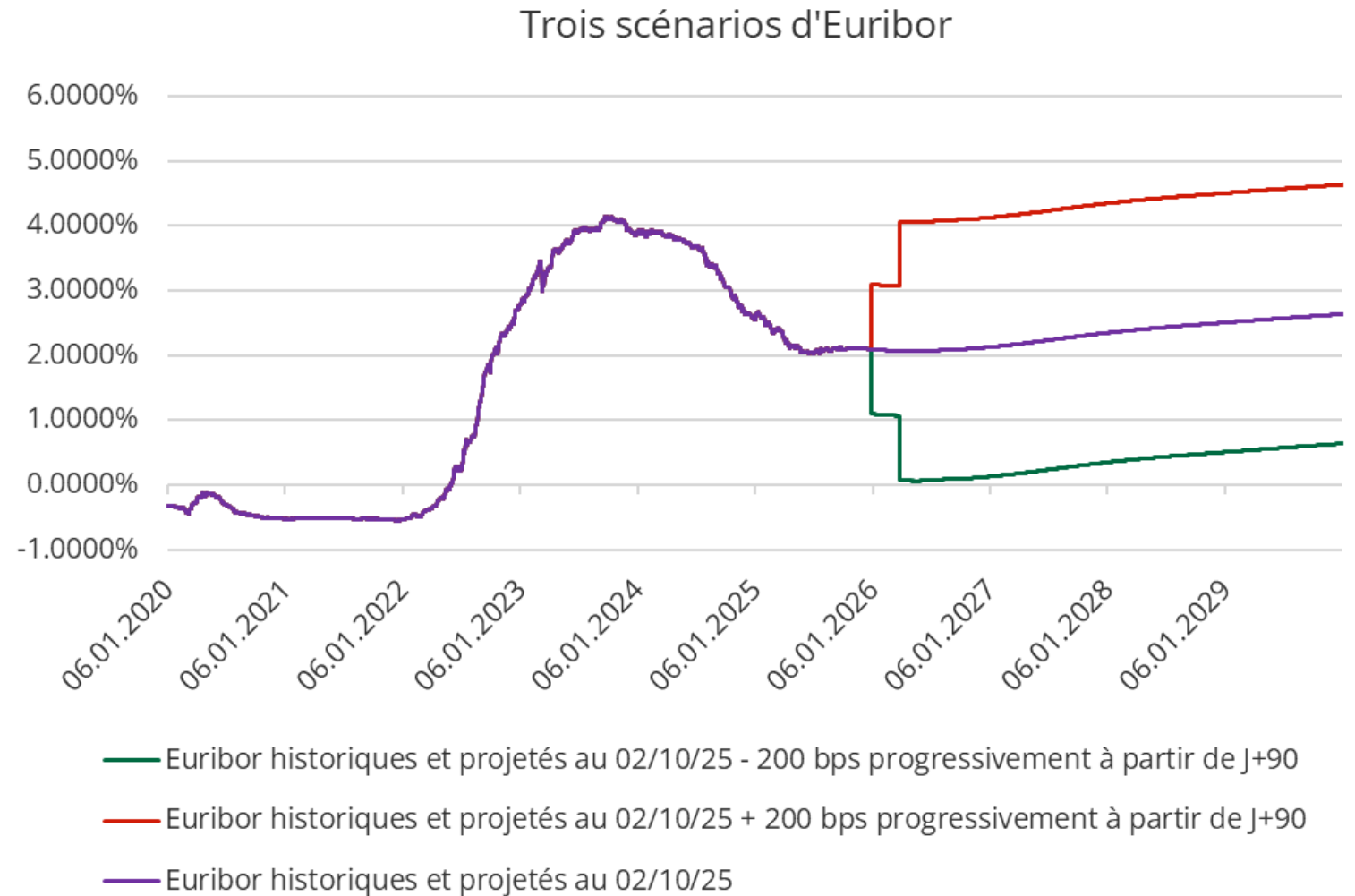
Prime lissée	0.19%
--------------	-------

Total à payer	536,200
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

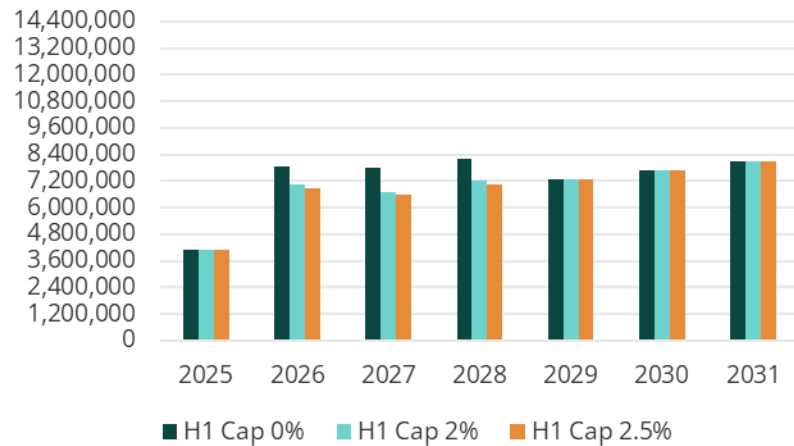
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **juillet 2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **4.50%** (Obligations Confirmées, Obligations Acquisitions Autorisées, Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025), les intérêts capitalisés à **2.75%**, l'impact de la variation des Euribor 6 et le coût de la couverture à mettre en place.

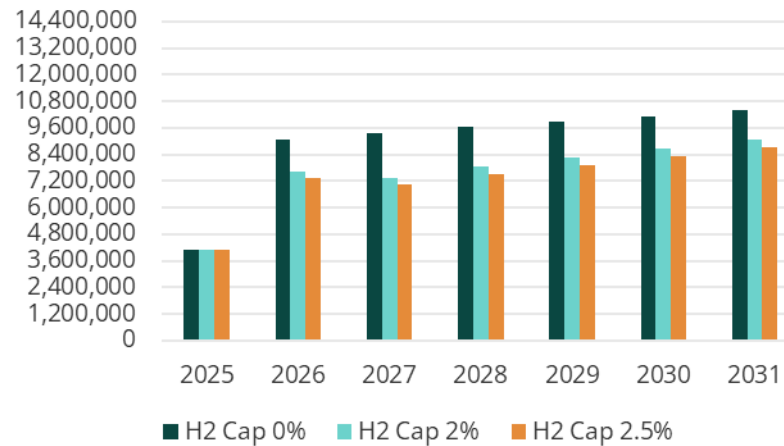


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

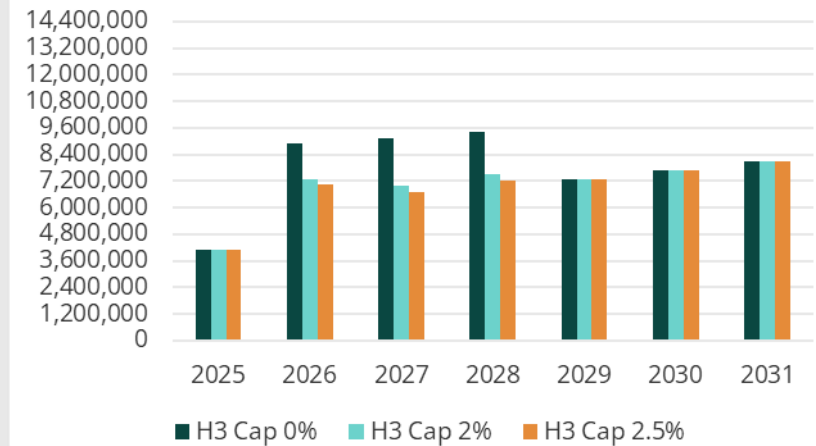
STRATEGIE H1



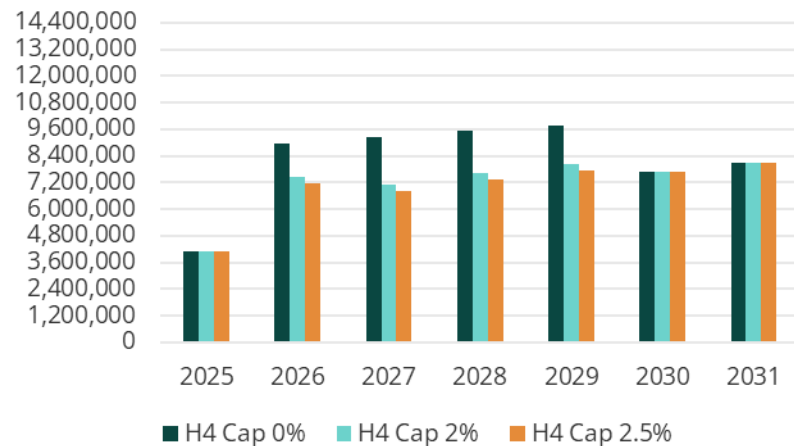
STRATEGIE H2



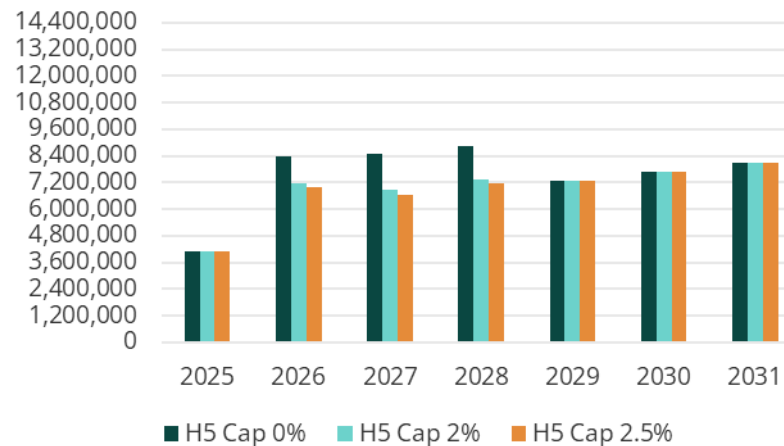
STRATEGIE H3



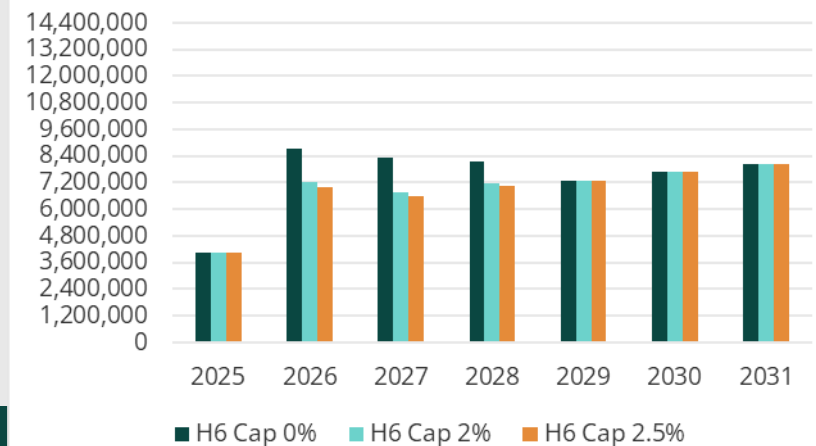
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

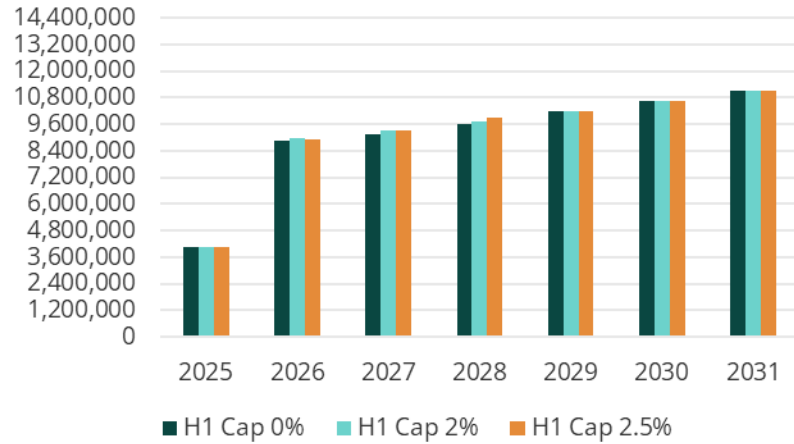


STRATEGIE H6

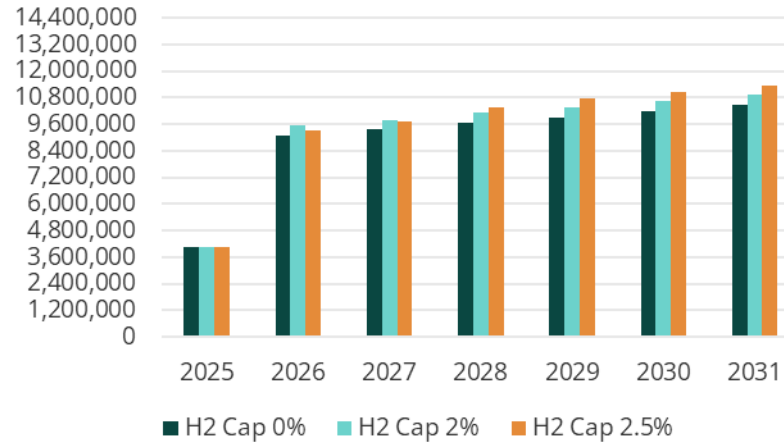


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

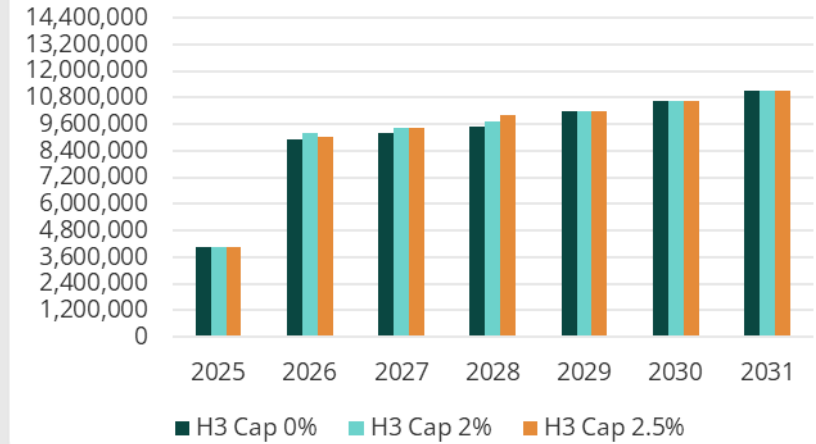
STRATEGIE H1



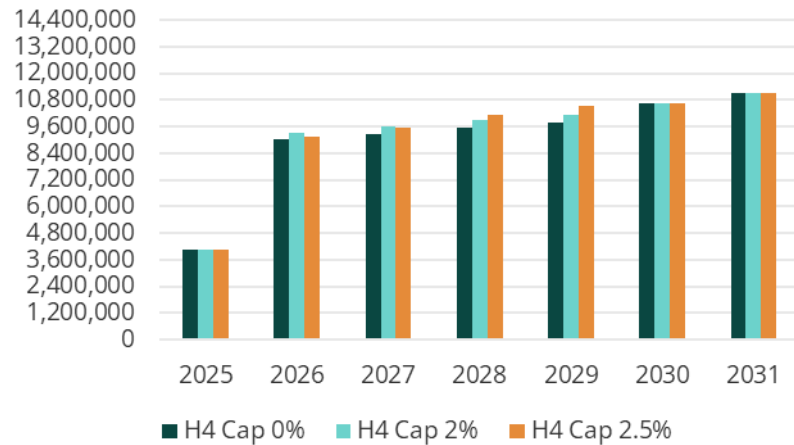
STRATEGIE H2



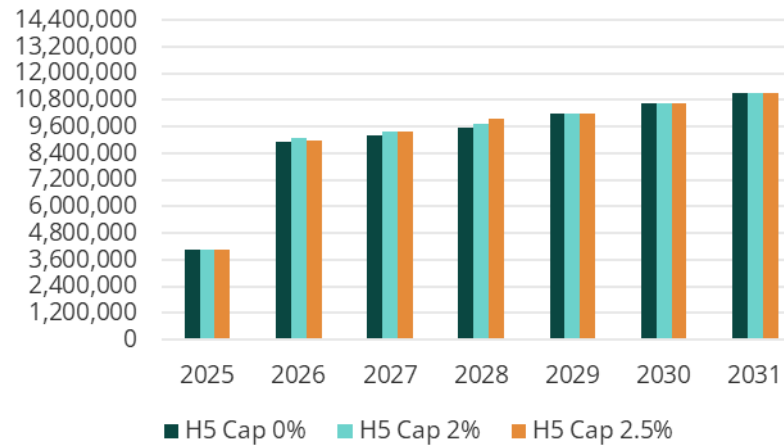
STRATEGIE H3



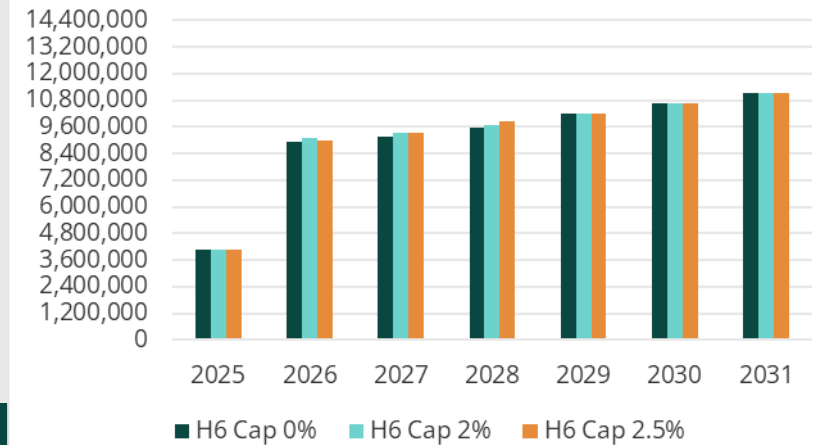
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

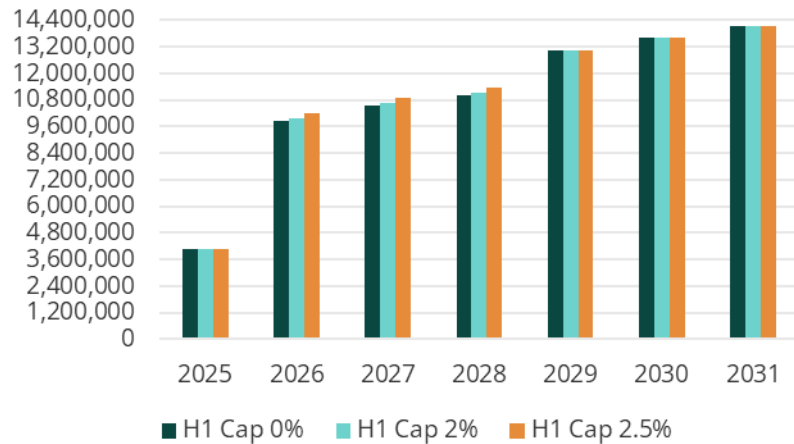


STRATEGIE H6

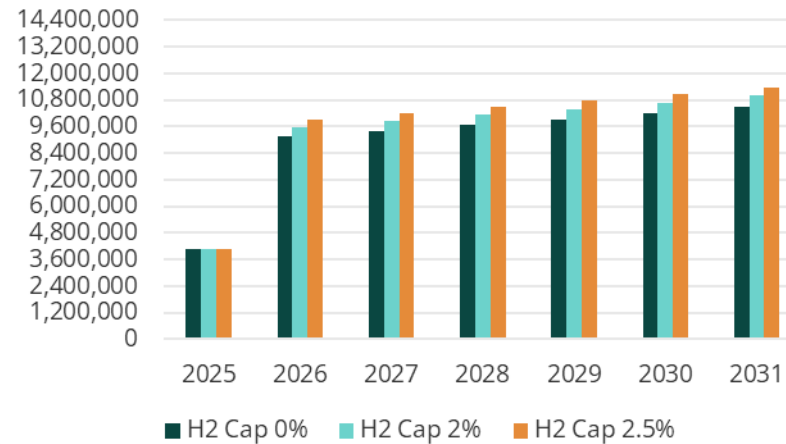


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

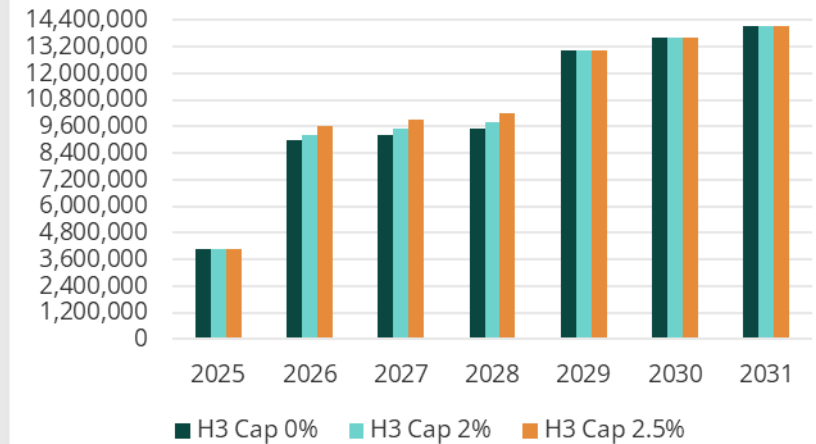
STRATEGIE H1



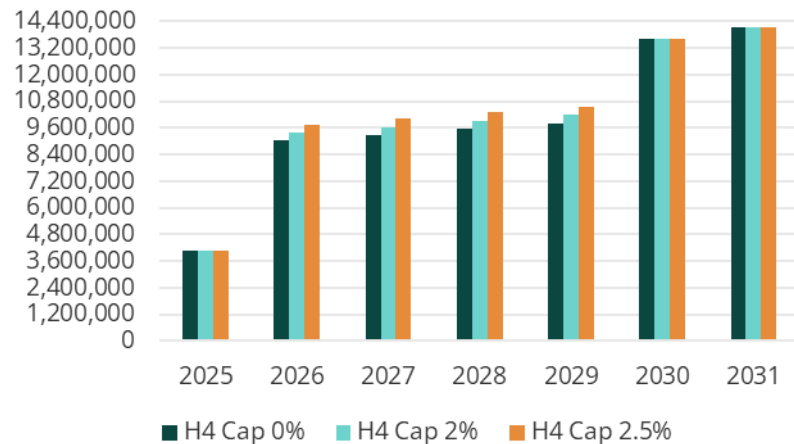
STRATEGIE H2



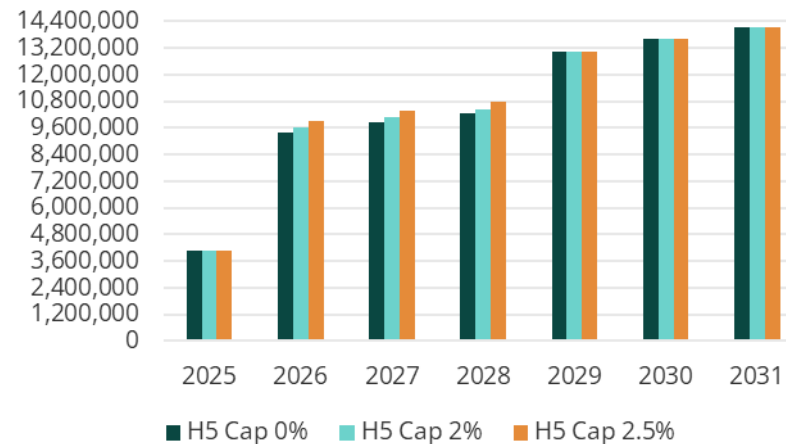
STRATEGIE H3



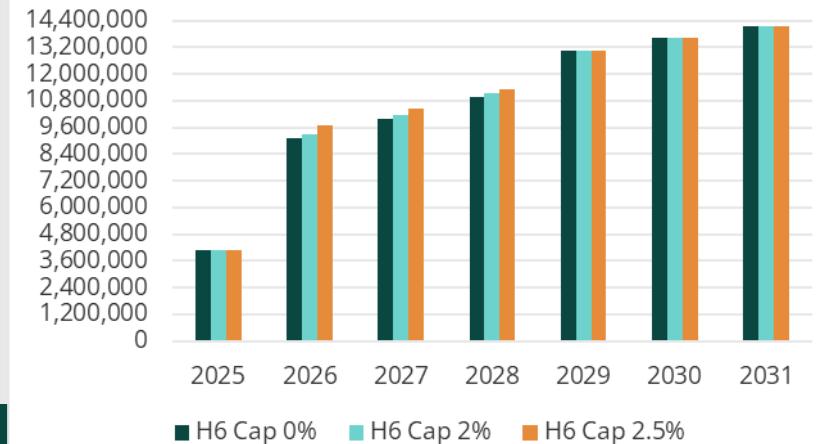
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

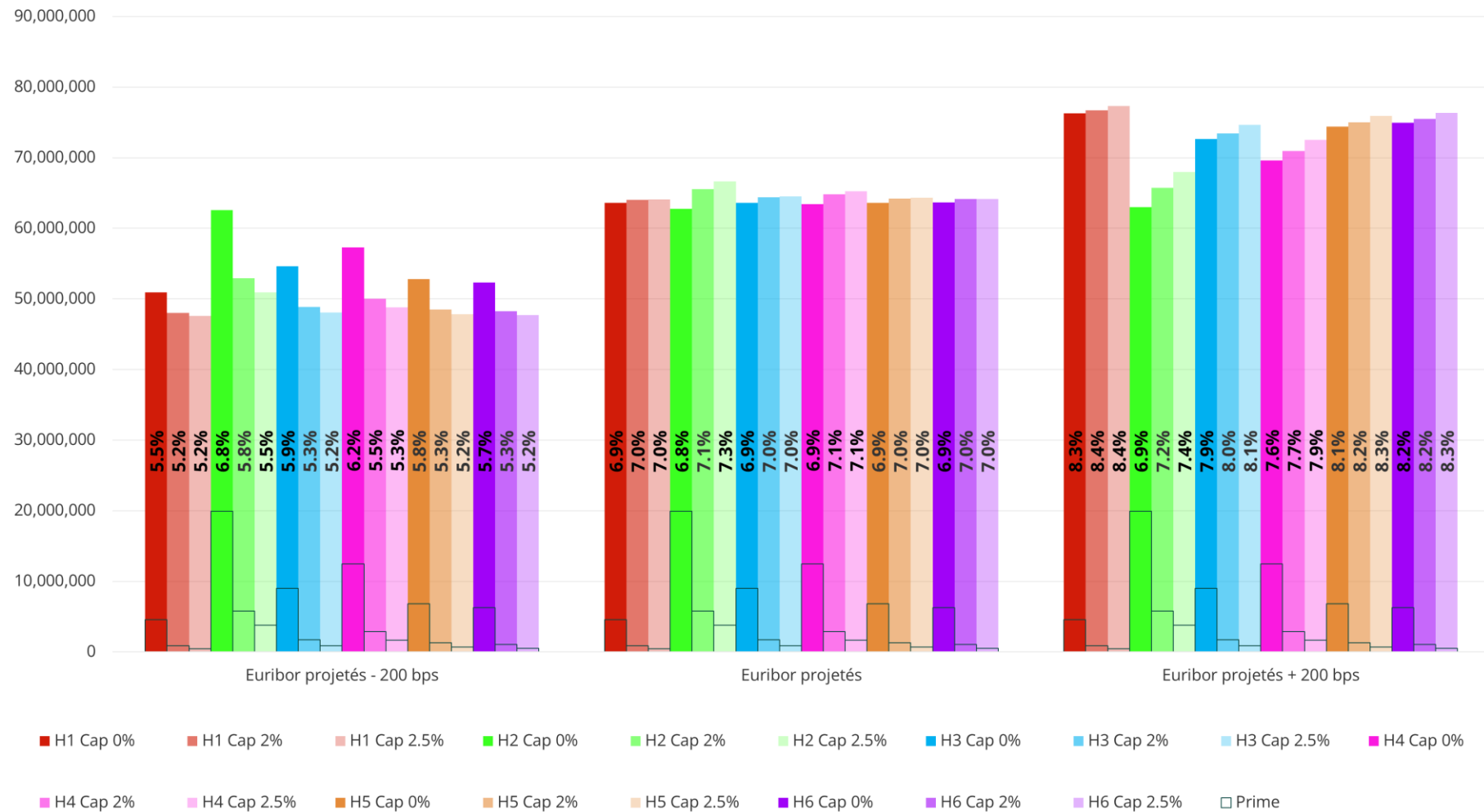


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	50,934,328	48,031,306	47,614,306	62,545,296	52,933,406	50,930,006	54,599,121	48,874,606	48,049,806
Euribor projetés	63,616,303	64,030,267	64,081,845	62,764,206	65,527,235	66,643,877	63,607,861	64,419,560	64,517,345
Euribor projetés + 200 bps	76,298,277	76,712,241	77,323,082	62,983,116	65,746,145	67,967,802	72,616,601	73,428,300	74,631,100

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	57,291,794	50,029,506	48,823,506	52,823,939	48,467,106	47,839,606	52,314,451	48,252,806	47,705,506
Euribor projetés	63,449,707	64,797,333	65,226,624	63,613,131	64,231,777	64,307,145	63,643,752	64,155,130	64,173,045
Euribor projetés + 200 bps	69,607,620	70,955,246	72,489,552	74,402,324	75,020,970	75,935,232	74,973,053	75,484,431	76,368,300

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Obligations Confirmées		Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles		Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 Initiales		Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025		TOTAL DETTE	COUVERTUR E EXISTANTE Cap 2% CIC	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTUR E	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
19.01.2021	19.07.2021	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0
19.07.2021	19.01.2022	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0
19.01.2022	19.07.2022	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0
19.07.2022	19.01.2023	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0
19.01.2023	19.07.2023	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
19.07.2023	15.12.2023	0	20,000,000	0	0	0	0	0	0	20,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
15.12.2023	19.01.2024	-10,000,000	30,000,000	-8,000,000	8,000,000	0	0	0	0	38,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
19.01.2024	10.04.2024	0	30,000,000	0	8,000,000	0	0	0	0	38,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
10.04.2024	19.07.2024	0	30,000,000	-22,500,000	30,500,000	0	0	0	0	60,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
19.07.2024	19.01.2025	0	30,000,000	0	30,500,000	0	0	0	0	60,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
19.01.2025	03.02.2025	0	30,000,000	0	30,500,000	0	0	0	0	60,500,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
03.02.2025	19.07.2025	0	30,000,000	-9,500,000	40,000,000	-13,000,000	13,000,000	0	0	83,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
19.07.2025	31.07.2025	0	30,000,000	0	40,000,000	0	13,000,000	0	0	83,000,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
31.07.2025	19.01.2026	0	30,000,000	0	40,000,000	-7,000,000	20,000,000	-39,600,000	39,600,000	129,600,000	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0
19.01.2026	19.07.2026	0	30,000,000	0	40,000,000	0	20,000,000	0	39,600,000	129,600,000	0	0	50%	64,800,000	129,600,000	129,600,000	129,600,000	97,200,000	116,640,000
19.07.2026	31.07.2026	0	30,000,000	0	40,000,000	0	20,000,000	0	39,600,000	129,600,000	0	0	50%	66,582,000	129,600,000	129,600,000	129,600,000	99,873,000	119,847,600
31.07.2026	19.01.2027	-825,000	30,825,000	-1,100,000	41,100,000	-550,000	20,550,000	-1,089,000	40,689,000	133,164,000	0	0	50%	66,582,000	129,600,000	129,600,000	129,600,000	99,873,000	119,847,600
19.01.2027	19.07.2027	0	30,825,000	0	41,100,000	0	20,550,000	0	40,689,000	133,164,000	0	0	50%	66,582,000	133,164,000	133,164,000	133,164,000	99,873,000	93,214,800
19.07.2027	31.07.2027	0	30,825,000	0	41,100,000	0	20,550,000	0	40,689,000	133,164,000	0	0	50%	68,413,005	133,164,000	133,164,000	133,164,000	102,619,508	95,778,207
31.07.2027	19.01.2028	-847,688	31,672,688	-1,130,250	42,230,250	-565,125	21,115,125	-1,118,948	41,807,948	136,826,010	0	0	50%	68,413,005	133,164,000	133,164,000	133,164,000	102,619,508	95,778,207
19.01.2028	19.07.2028	0	31,672,688	0	42,230,250	0	21,115,125	0	41,807,948	136,826,010	0	0	50%	68,413,005	136,826,010	136,826,010	136,826,010	102,619,508	68,413,005
19.07.2028	31.07.2028	0	31,672,688	0	42,230,250	0	21,115,125	0	41,807,948	136,826,010	0	0	50%	70,294,363	136,826,010	136,826,010	136,826,010	105,441,544	70,294,363
31.07.2028	19.01.2029	-870,999	32,543,686	-1,161,332	43,391,582	-580,666	21,695,791	-1,149,719	42,957,666	140,588,725	0	0	50%	70,294,363	136,826,010	136,826,010	136,826,010	105,441,544	70,294,363
19.01.2029	19.07.2029	0	32,543,686	0	43,391,582	0	21,695,791	0	42,957,666	140,588,725	0	0		0	140,588,725	0	140,588,725	0	0
19.07.2029	31.07.2029	0	32,543,686	0	43,391,582	0	21,695,791	0	42,957,666	140,588,725	0	0		0	140,588,725	0	140,588,725	0	0
31.07.2029	19.01.2030	-894,951	33,438,638	-1,193,269	44,584,850	-596,634	22,292,425	-1,181,336	44,139,002	144,454,915	0	0		0	140,588,725	0	140,588,725	0	0
19.01.2030	19.07.2030	0	33,438,638	0	44,584,850	0	22,292,425	0	44,139,002	144,454,915	0	0		0	144,454,915	0	0	0	0
19.07.2030	31.07.2030	0	33,438,638	0	44,584,850	0	22,292,425	0	44,139,002	144,454,915	0	0		0	144,454,915	0	0	0	0
31.07.2030	19.01.2031	-919,563	34,358,200	-1,226,083	45,810,934	-613,042	22,905,467	-1,213,823	45,352,824	148,427,425	0	0		0	144,454,915	0	0	0	0
19.01.2031	19.07.2031	0	34,358,200	0	45,810,934	0	22,905,467	0	45,352,824	148,427,425	0	0		0	148,427,425	0	0	0	0
19.07.2031	31.07.2031	0	34,358,200	0	45,810,934	0	22,905,467	0	45,352,824	148,427,425	0	0		0	148,427,425	0	0	0	0
31.07.2031	19.01.2032	-944,851	35,303,051	-1,259,801	47,070,734	-629,900	23,535,367	-1,247,203	46,600,027	152,509,180	0	0		0	148,427,425	0	0	0	0
19.01.2032	19.07.2032	35,303,051	0	47,070,734	0	23,535,367	0	46,600,027	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0

Période
brisée

Clauses contractuelles

Contrat (1/2)

CONTRAT DE SOUSCRIPTION MODIFIE relatif à

un emprunt obligataire par l'émission d'Obligations Confirmées de 30.000.000 €
un emprunt obligataire par l'émission d'Obligations Acquisitions Autorisées
Additionnelles de 40.000.000 €
un emprunt obligataire par l'émission d'Obligations Acquisitions Autorisées
Additionnelles 2025 de 59.600.000 €

entre

IMAONE
Emetteur

et

KARTESIA MANAGEMENT
Arrangeur Mandaté

et

KARTESIA MANAGEMENT
Agent des Souscripteurs

et

LES SOUSCRIPTEURS INITIAUX et autres **SOUSCRIPTEURS** identifiés en Annexe 1
(*Souscripteurs Initiaux*)

en date du 19 janvier 2021, tel que modifié par un avenant n°1 en date du 15 décembre 2023, un avenant n°2 en date du 6 février 2025 et un avenant n°3 en date du 31 Juillet 2025

AVENANT N°3 AU CONTRAT DE SOUSCRIPTION

relatif à un emprunt obligataire confirmé de 30.000.000 € en date du 19 janvier 2021, un emprunt obligataire confirmé additionnel de 40.000.000 € en date du 15 décembre 2023 et un emprunt obligataire additionnel initial de 20.000.000€ en date du 6 février 2025

en date du 31 juillet 2025

IMAONE
Émetteur

KARTESIA MANAGEMENT
Arrangeur Mandaté et Agent des Souscripteurs

et

KARTESIA CREDIT – KSO I UNLEVERED COMPARTMENT C SUB-FUND
KARTESIA FFS CREDIT – KSO I UNLEVERED SUB-FUND
KARTESIA CREDIT FFS - KMS I KARTESIA SYNDICATED SUB-FUND
KARTESIA CREDIT FFS - KMS I SPONSORLESS SUB-FUND
KARTESIA CREDIT FFS - KMS I SENIOR STRATEGIES SUB-FUND
KARTESIA CREDIT FFS - KSO II UNLEVERED SUB-FUND

Souscripteurs et Titulaires d'Obligations

Clauses contractuelles

Contrat (2/2)

IMAONE
Société par actions simplifiée
Siège social : 74 rue de Rome, 75008 Paris
891 684 177 R.C.S. Paris

**TERMES ET CONDITIONS MODIFIES DU PROGRAMME D'EMISSION DE 3.000.000.000
OBLIGATIONS CONFIRMES D'UN MONTANT NOMINAL TOTAL DE EUR 30.000.000**
tels qu'approuvés par décision des associés de l'Emetteur en date du 6 février 2025 et tels que
modifiés le 31 juillet 2025

IMAONE
Société par actions simplifiée
Siège social : 74 rue de Rome, 75008 Paris
891 684 177 R.C.S. Paris

**TERMES ET CONDITIONS MODIFIES DU PROGRAMME D'EMISSION DE 4.000.000.000
OBLIGATIONS ACQUISITIONS AUTORISEES ADDITIONNELLES D'UN MONTANT
NOMINAL TOTAL DE EUR 40.000.000**
tels qu'approuvés par décision des associés de l'Emetteur en date du 6 février 2025, tels que modifiés
le 31 juillet 2025

IMAONE
Société par actions simplifiée
Siège social : 74 rue de Rome, 75008 Paris
891 684 177 R.C.S. Paris

**TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME D'EMISSION DE 5.960.000.000
OBLIGATIONS ACQUISITIONS AUTORISEES ADDITIONNELLES 2025 D'UN MONTANT
NOMINAL TOTAL DE EUR 59.600.000**
tels qu'approuvés par décision des associés de l'Emetteur en date du 6 février 2025 et tels que
modifiés le 31 juillet 2025

Clauses contractuelles

Financement (1/4)

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

- (A) L'Émetteur, l'Agent des Souscripteurs, l'Arrangeur Mandaté et les Souscripteurs Initiaux (tel que ces termes sont définis dans le Contrat de Souscription) ont initialement conclu, en date du 19 janvier 2021, un contrat de souscription (tel que modifié et amendé par voie d'avenant, notamment le 15 décembre 2023 et le 6 février 2025, le « **Contrat de Souscription** ») relatif à (i) un emprunt obligataire confirmé de 30.000.000 € (les « **Obligations Confirmées** ») et (ii) un emprunt obligataire confirmé additionnel de 40.000.000 € (les « **Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles** »), les Obligations Confirmées étant régies par les Termes et Conditions des Obligations Confirmées et les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles étant régies par les Termes et Conditions des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Souscription).
- (B) Conformément à un avenant n°2 au Contrat de Souscription en date du 6 février 2025, il a été mis en place d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant total initial de 20.000.000€ (les « **Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 Initiales** »), dont le montant d'engagement restant disponible à la date des présentes est égal à 7.000.000€, ce qui a été reflété dans le Contrat de Souscription.
- (C) Il est envisagé dans le cadre de l'acquisition indirecte par l'Émetteur de la société AI 2022, société de participations financières de profession libérale dont le siège social est situé Bâtiment A, 24 rue des Perreyeux, 49800 Trélazé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 907 998 942 (étant précisé qu'il est prévu de transformer la forme sociale en société par actions simplifiée avant l'acquisition) (l'« **Acquisition AI 22** »), l'augmentation des montants disponibles au titre des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 Initiales d'un montant additionnel de 39.600.000€ (les « **Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025** ») portant ainsi le montant nominal total des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 (émises et à émettre) à 59.600.000€, dont il est prévu d'émettre des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 pour un montant de 46.600.000€ dans le cadre de l'Acquisition AI 22, conformément au présent Avenant.
- (D) Dans le cadre de l'augmentation de l'engagement disponible des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025, l'Émetteur, l'Agent des Souscripteurs, l'Arrangeur Mandaté et les Souscripteurs souhaitent modifier certains termes du Contrat de Souscription, des Termes et Conditions des Obligations Confirmées, des Termes et Conditions des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles et des Termes et Conditions des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 afin d'y intégrer, notamment, des changements relatifs à l'augmentation susmentionnée.

Clauses contractuelles

Financement (2/4)

"**Obligations Initiales**" désigne les Obligations émises le 19 janvier 2021.

"**Obligations Initiales 2023**" désigne les huit cent millions (800.000.000) d'obligations émises à la Date de Réalisation 2023 conformément aux, et régies par les, présents Termes et Conditions.

"**Obligations Ultérieures 2024**" désigne les trois milliards deux cent millions (3.200.000.000) d'obligations pouvant être émises en sus des Obligations Initiales 2023 conformément aux, et régies par les, présents Termes et Conditions.

"**Obligations**" désigne les Obligations Initiales, les Obligations Complémentaires, les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles et les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025.

"**Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles**" désigne les quatre milliards (4.000.000.000) d'obligations, en euro, régies par les Termes et Conditions des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles, émises ou pouvant être émises par l'Emetteur aux termes du Contrat.

"**Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025**" désigne, à compter de la Date de l'Avenant N°3, les cinq milliards neuf cent soixante millions (5.960.000.000) d'obligations, en euro, régies par les Termes et Conditions des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025, émises ou pouvant être émises par l'Emetteur aux termes du Contrat.

"**Obligations Complémentaires**" désigne le milliard (1.000.000.000) d'obligations, en euro, régies par les Termes et Conditions, émises ou pouvant être émises par l'Emetteur aux termes du Contrat.

"**Obligations Confirmées**" désigne les Obligations Initiales et les Obligations Complémentaires.

"**Obligations Initiales**" désigne les deux milliards (2.000.000.000) d'obligations, en euro, régies par les Termes et Conditions des Obligations Initiales, émises ou devant être émises par l'Emetteur aux termes du Contrat.

Clauses contractuelles

Financement (3/4)

"Date de l'Avenant n°1" désigne la date à laquelle l'Avenant n°1 entre en vigueur conformément à ses termes, soit le 15 décembre 2023.

"Date de l'Avenant n°2" désigne la date à laquelle l'Avenant n°2 entre en vigueur conformément à ses termes, soit le 6 février 2025.

"Date de l'Avenant n°3" désigne la date à laquelle l'Avenant n°3 entre en vigueur conformément à ses termes, soit le 31 juillet 2025.

"Date de Réalisation" désigne la date à laquelle les Obligations Initiales sont émises.

"Date de Signature" désigne la date de signature du Contrat de Souscription.

"Période de Disponibilité" désigne :

- (a) en ce qui concerne les Obligations Initiales, la Période de Disponibilité Initiale ;
- (b) en ce qui concerne les Obligations Complémentaires, la période commençant à la Date de Réalisation (incluse) et se terminant à la plus proche des deux dates entre la Date d'Emission des Obligations Complémentaires concernées et la date tombant trente-six (36) mois à compter de la Date de Réalisation ;
- (c) en ce qui concerne les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles, et sous réserve de l'Article 5.2(b) la période commençant à la Date de l'Avenant n°1 (incluse) et se terminant à la date tombant trente-six (36) mois à compter de la Date de l'Avenant n°1 ; et
- (d) en ce qui concerne les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025, et sous réserve de l'Article 5.2(b) la période commençant à la Date de l'Avenant n°2 (incluse) et se terminant à la date tombant vingt-quatre (24) mois à compter de la Date de l'Avenant n°2.

Clauses contractuelles

Financement (4/4)

Emission

Conformément aux stipulations du Contrat et sous réserve (i) de l'autorisation par décisions de l'associé unique de l'Emetteur en date du 19 janvier 2021 pour l'Emission des Obligations Initiales et (ii) d'une nouvelle autorisation des associés de l'Emetteur pour l'Emission des Obligations Complémentaires, l'Emission des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles et l'Emission des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025, l'Emetteur s'engage à émettre :

- (a) à la Date de Réalisation, les Obligations Initiales et à réserver la totalité de cette Emission aux Souscripteurs Initiaux ;
- (b) en une ou plusieurs fois pendant leur Période de Disponibilité, les Obligations Complémentaires pour un montant total maximum de dix millions d'euros (10.000.000€) et à réserver la totalité de cette Emission aux Souscripteurs Initiaux ;
- (c) en une ou plusieurs fois pendant leur Période de Disponibilité, les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles pour un montant total maximum de quarante millions d'euros (40.000.000€) et à réserver la totalité de cette Emission aux Souscripteurs Initiaux ; et
- (d) en une ou plusieurs fois pendant leur Période de Disponibilité, les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 pour un montant total maximum de vingt millions d'euros (20.000.000€) et à réserver la totalité de cette Emission aux Souscripteurs.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance Finale" désigne la date tombant onze (11) ans après la date d'émission des Obligations Initiales.

DUREE DE L'EMPRUNT - AMORTISSEMENT

- (a) Les Obligations Initiales 2025 sont émises pour une durée définie à compter de la Date d'Emission Initiale 2025 et seront intégralement amorties à la Date d'Échéance Finale, à moins qu'elles n'aient été préalablement amorties par l'Emetteur conformément aux termes de l'Article 6 (*Amortissement anticipé*).
- (b) Les Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 sont émises en tout ou partie à une Date d'Emission Ulérieure 2025 et seront intégralement amorties à la Date d'Échéance Finale, à moins qu'elles n'aient été préalablement amorties par l'Emetteur conformément aux termes de l'Article 6 (*Amortissement anticipé*).
- (c) Dans tous les cas, chaque Obligation Acquisition Autorisée Additionnelle 2025 sera amortie à sa Valeur d'Amortissement à la date de l'amortissement en question. En outre, l'amortissement de chaque Obligation Acquisition Autorisée Additionnelle 2025 donnera lieu au paiement par l'Emetteur, concomitamment audit amortissement, le cas échéant, de toutes autres sommes payables par l'Emetteur au Titulaire d'Obligations concerné au titre de l'Obligation Acquisition Autorisée Additionnelle 2025 ainsi amortie (notamment toutes sommes dues par l'Emetteur au titre de l'Article 6.3 (*Modalités d'amortissement anticipé*)).

DUREE DE L'EMPRUNT - AMORTISSEMENT

- (a) Les Obligations Initiales sont émises pour une durée définie à compter de la Date d'Emission Initiale et seront intégralement amorties à la Date d'Échéance Finale, à moins qu'elles n'aient été préalablement amorties par l'Emetteur conformément aux termes de l'Article 6 (*Amortissement anticipé*).
- (b) Les Obligations Complémentaires sont émises en tout ou partie à une Date d'Emission Complémentaire et seront intégralement amorties à la Date d'Échéance Finale, à moins qu'elles n'aient été préalablement amorties par l'Emetteur conformément aux termes de l'Article 6 (*Amortissement anticipé*).
- (c) Dans tous les cas, chaque Obligation Confirmée sera amortie à sa Valeur d'Amortissement à la date de l'amortissement en question. En outre, l'amortissement de chaque Obligation Confirmée donnera lieu au paiement par l'Emetteur, concomitamment audit amortissement, le cas échéant, de toutes autres sommes payables par l'Emetteur au Titulaire d'Obligations concerné au titre de l'Obligation Confirmée ainsi amortie (notamment toutes sommes dues par l'Emetteur au titre de l'Article 6.3 (*Modalités d'amortissement anticipé*)).

DUREE DE L'EMPRUNT - AMORTISSEMENT

- (a) Les Obligations Initiales 2023 sont émises pour une durée définie à compter de la Date d'Emission Initiale 2023 et seront intégralement amorties à la Date d'Échéance Finale, à moins qu'elles n'aient été préalablement amorties par l'Emetteur conformément aux termes de l'Article 6 (*Amortissement anticipé*).
- (b) Les Obligations Ultérieures 2024 sont émises en tout ou partie à une Date d'Emission Ulérieure 2024 et seront intégralement amorties à la Date d'Échéance Finale, à moins qu'elles n'aient été préalablement amorties par l'Emetteur conformément aux termes de l'Article 6 (*Amortissement anticipé*).
- (c) Dans tous les cas, chaque Obligation Acquisition Autorisée Additionnelle sera amortie à sa Valeur d'Amortissement à la date de l'amortissement en question. En outre, l'amortissement de chaque Obligation Acquisition Autorisée Additionnelle donnera lieu au paiement par l'Emetteur, concomitamment audit amortissement, le cas échéant, de toutes autres sommes payables par l'Emetteur au Titulaire d'Obligations concerné au titre de l'Obligation Acquisition Autorisée Additionnelle ainsi amortie (notamment toutes sommes dues par l'Emetteur au titre de l'Article 6.3 (*Modalités d'amortissement anticipé*)).

Clauses contractuelles

Intérêts (1/4)

"EURIBOR" désigne :

(a) le Taux Écran applicable à 11 heures (heure de Paris) deux (2) Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêts considérée pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts considérée ; ou

(b) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 8.1 (*Indisponibilité du Taux Écran*),

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

"euro" ou "EUR" ou "€" désigne la devise unique des États Membres Participants.

Clauses contractuelles

"**Marge des Intérêts Initiale**" désigne le taux de sept virgule cinquante pour cent (7,50%) l'an.

"**Marge des Intérêts**" désigne la Marge des Intérêts Initiale telle qu'ajustée en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans l'Attestation de Conformité remis par l'Emetteur au Représentant de la Masse pour chaque Date de Test :

Intérêts (2/4)

- (i) comprise entre la Date de l'Avenant n°3 (inclus) et la date la plus proche entre (i) la Date d'Echéance Finale et (ii) la date à laquelle les Conditions de Réhabilitation sont jugées satisfaites par l'Agent (agissant sur instruction de l'unanimité des Titulaires d'Obligations) selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Niveau du Ratio de Levier	Marge des Intérêts sous réserve de l'Option de Capitalisation
> 6,00x	7.50%
≤ 6,00x et > 5,00x	7.25%
≤ 5,00x et > 4,00x	7,00%
≤ 4,00x et > 3,50x	6,75%
≤ 3,50x	6,50%

- (ii) à partir du premier jour de la Période d'Intérêts suivant la période au cours de laquelle les Conditions de Réhabilitation sont jugées satisfaites par l'Agent (agissant sur instruction de l'unanimité des Titulaires d'Obligations), selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Niveau du Ratio de Levier	Marge des Intérêts sous réserve de l'Option de Capitalisation
> 6,00x	6,75%
≤ 6,00x et > 5,00x	6,50%
≤ 5,00x et > 4,00x	6,25%
≤ 4,00x et > 3,50x	6,00%
≤ 3,50x	5,75%

Clauses contractuelles

Intérêts (3/4)

INTERETS ET PERIODES D'INTERETS

Intérêts Servis

Taux d'Intérêts Servis

- (a) Sans préjudice des stipulations de l'Article 7.2 (*Intérêts Capitalisés - Option de Capitalisation*), pour chaque Période d'Intérêts, les Obligations Confirmées porteront intérêts (les "**Intérêts Servis**"), au taux annuel égal à la somme de (i) l'EURIBOR de la Période d'Intérêts considérée et (ii) de la Marge des Intérêts Cash (ensemble le "**Taux d'Intérêts Servis**").
- (b) Le Taux d'Intérêts Servis applicable à chaque Période d'Intérêts sera établi par l'Agent Administratif et de Calcul.
- (c) Aussitôt après avoir établi le Taux d'Intérêts Servis applicable à une Période d'Intérêts donnée, l'Agent Administratif et de Calcul avisera l'Emetteur et les Titulaires d'Obligations du Taux d'Intérêt Servis et du montant des Intérêts Servis correspondants.

Période d'Intérêts

- (a) Chaque Période d'Intérêts aura au choix de l'Emetteur une durée de **trois (3) ou de six (6) mois**.
- (b) L'Emetteur notifiera la durée d'une Période d'Intérêts à l'Agent Administratif et de Calcul cinq (5) Jours Ouvrés (avant 11h00 (heure de Paris)) avant le début de ladite Période d'Intérêts concernée. Dans le cas où l'Emetteur ne notifierait pas la durée de la Période d'Intérêts cinq (5) Jours Ouvrés (avant 11h00 (heure de Paris)) avant le début de ladite Période d'Intérêts concernée, la Période d'Intérêts aura une durée de trois (3) mois.

- (c) Chaque Période d'Intérêts commencera le **dernier jour de la Période d'Intérêts précédente et la dernière Période d'Intérêts s'achèvera à la Date d'Échéance Finale**. Si une Période d'intérêts doit prendre fin un autre jour qu'un Jour Ouvré, elle prendra fin le Jour Ouvré suivant à condition que celui-ci tombe dans le même mois calendaire, et dans le cas contraire prendra fin le Jour Ouvré précédent.

Modalités de calcul et de paiement des Intérêts Servis

- (a) Les Intérêts Servis seront calculés sur la base (i) du nombre exact de jours écoulés au cours de la Période d'Intérêts concernée rapporté à une année de 360 jours et (ii) de la Valeur Nominale des Obligations Confirmées pendant la Période d'Intérêts concernée.
- (b) Sans préjudice de l'Article 5 (c) ci-dessus, les Intérêts Servis dus au titre de chaque Période d'Intérêts seront payés par l'Emetteur à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts.

"**Marge des Intérêts Cash**" désigne, la **Marge des Intérêts Cash Normale** ou, en cas d'exercice de l'Option de Capitalisation conformément à l'Article 7.2.3 (*Option de Capitalisation*), la Marge des Intérêts Cash Réduite.

"**Marge des Intérêts Cash Normale**" désigne la Marge des Intérêts réduite du Taux d'Intérêts Capitalisés de Base.

Clauses contractuelles

Intérêts (4/4)

"**Taux d'Intérêts Capitalisés de Base**" désigne (i) jusqu'à la date de l'Avenant n°3 (exclue), le taux d'un virgule cinquante pour cent (1,50%) l'an et (ii), afin d'éviter toute ambiguïté, à compter de la date de l'Avenant n°3, le taux de zéro pour cent (0%).

"**Taux d'Intérêts Capitalisés Majoré**" désigne la somme de :

- (a) le Taux d'Intérêts Capitalisés de Base,
- (b) la portion de la Marge des Intérêts Cash que l'Emetteur a choisi, le cas échéant, de capitaliser au terme de la Notification de Capitalisation conformément aux stipulations de l'Article 7.2 (*Intérêts Capitalisés - Option de Capitalisation*) ; et
- (c) zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) l'an.

Période de Capitalisation

Les Intérêts Capitalisés au titre des Obligations Confirmées seront calculés par l'Agent Administratif et de Calcul par référence à des périodes de calcul successives déterminées conformément à ce qui suit :

- (a) la première Période de Capitalisation commencera à la Date d'Émission et aura une durée d'une année calendaire ;
- (b) chacune des Périodes de Capitalisation suivantes débutera le lendemain du dernier jour de la Période de Capitalisation précédente et aura une durée d'une année calendaire ; et
- (c) la dernière Période de Capitalisation s'achèvera à la Date d'Échéance Finale.

Intérêts Capitalisés - Option de Capitalisation

Intérêts Capitalisés

- (a) Pour chaque Période de Capitalisation et sous réserve des stipulations de l'Article 7.2.3 ci-dessous (*Option de Capitalisation*), les Obligations Confirmées porteront également intérêts (les "**Intérêts Capitalisés**") au taux égal au Taux d'Intérêts Capitalisés de Base.
- (b) Le montant des Intérêts Capitalisés courus sur chaque Obligation Confirmée au titre de la Période de Capitalisation écoulée sera de plein droit incorporé à la Valeur Nominale de l'Obligation Confirmée considérée au dernier jour de chaque Période de Capitalisation conformément à l'article 1343-2 du Code civil et par la suite produira des intérêts conformément aux stipulations des présents Termes et Conditions.

Période de Capitalisation

Les Intérêts Capitalisés au titre des Obligations Confirmées seront calculés par l'Agent Administratif et de Calcul par référence à des périodes de calcul successives déterminées conformément à ce qui suit :

- (a) la première Période de Capitalisation commencera à la Date d'Émission et aura une durée d'une année calendaire ;
- (b) chacune des Périodes de Capitalisation suivantes débutera le lendemain du dernier jour de la Période de Capitalisation précédente et aura une durée d'une année calendaire ; et
- (c) la dernière Période de Capitalisation s'achèvera à la Date d'Échéance Finale.

Option de Capitalisation

- (a) L'Emetteur pourra avant la Date d'Échéance Finale décider de capitaliser une partie de la Marge des Intérêts Cash afin d'y substituer la Marge des Intérêts Cash Réduite étant précisé que la Marge des Intérêts Cash Réduite devra nécessairement être supérieure ou égale à 4,50% (ci-après l'"**Option de Capitalisation**"), en le notifiant par écrit à l'Agent Administratif et de Calcul (lequel le notifiera dans les meilleurs délais aux Titulaires

d'Obligations) au plus tard dix (10) Jours Ouvrés avant le dernier jour de ladite Période d'Intérêts (la "**Notification de Capitalisation**").

- (b) Toute Notification de Capitalisation sera irrévocable. Si l'Agent Administratif et de Calcul n'a pas reçu une Notification de Capitalisation au plus tard dix (10) Jours Ouvrés avant le dernier jour de ladite Période d'Intérêts, l'Emetteur sera réputé ne pas avoir exercé d'Option de Capitalisation.
- (c) Si l'Emetteur a exercé l'Option de Capitalisation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, pour la période (la "**Période d'Option**") commençant à compter du premier jour de la Période d'Intérêts au cours de laquelle l'Option de Capitalisation a été exercée (la "**Période d'Intérêts Concernée**") et se terminant le dernier jour de la période de douze mois qui suit, les Intérêts Capitalisés courront sur la base du Taux d'Intérêts Capitalisés Majoré.
- (d) Si elle est exercée, l'Option de Capitalisation sera de plein droit réputée exercée de manière identique sur l'ensemble des Obligations Confirmées, et, le cas échéant, des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles et des Obligations Acquisitions Autorisées Additionnelles 2025 en circulation au premier jour de la Période d'Option concernée.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"**Banque de Couverture**" désigne toute banque ou institution financière de premier rang qui conclura avec l'Emetteur un Contrat de Couverture.

"**Contrats de Couverture**" désigne tout contrat de couverture de taux d'intérêt (conforme aux normes ISDA ou FBF) conclu par l'Emetteur auprès d'une ou plusieurs Banques de Couverture relativement aux Obligations Confirmées dans les termes et conditions de l'Article 17.25 (*Contrats de couverture*).

Contrats de couverture

- (a) L'Emetteur s'engage à ne pas conclure (et l'Emetteur fera en sorte qu'aucun membre du Groupe ne conclue) de contrat de couverture de taux d'intérêt, de devises ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception des Contrats de Couverture et des contrats conclus aux fins de couverture de transactions conclues dans le cadre de l'activité courante des membres du Groupe.
- (b) L'Emetteur s'engage à souscrire, **au plus tard le 30 novembre 2025**, avec une Banque de Couverture un Contrat de Couverture couvrant l'Emetteur contre une hausse de l'Euribor de plus de un pour cent (1%) par rapport à son niveau à la Date d'Emission concernée et ce pour une période **minimum de trois (3) ans** et pour un montant notionnel correspondant à tout moment à **50% de l'Encours des Obligations en circulation** et à maintenir en vigueur lesdits Contrats de Couverture pendant au moins trois (3) ans.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (a) Un Endettement Financier quelconque (autre que les Obligations) d'un membre du Groupe n'est pas payé ni à sa date d'échéance ni dans le délai de grâce prévu à l'origine dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettements Financiers en cause excède EUR 50,000*.
- (b) Non-paiement d'une dette autre qu'un Endettement Financier ou cas de défaut (autre qu'un défaut de paiement) au titre d'un Endettement Financier (autre que les Obligations) souscrit par l'Emetteur ou un autre membre du Groupe dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettements Financiers ou de dettes non financières en cause excède EUR 100.000*.
- (c) Défaut contractuel au titre de tout Endettement Financier (autre que les Obligations) souscrit par l'Emetteur ou un autre membre du Groupe dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettements Financiers en cause excède EUR 200.000*.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

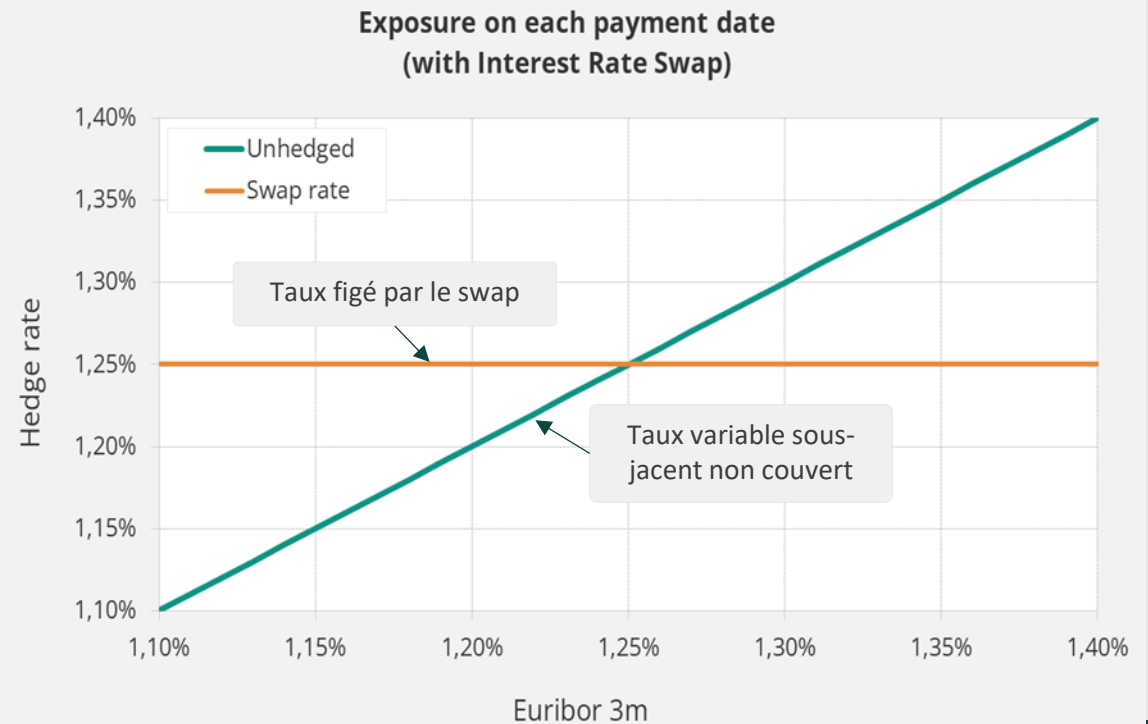
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de débouclage anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de débouclage de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

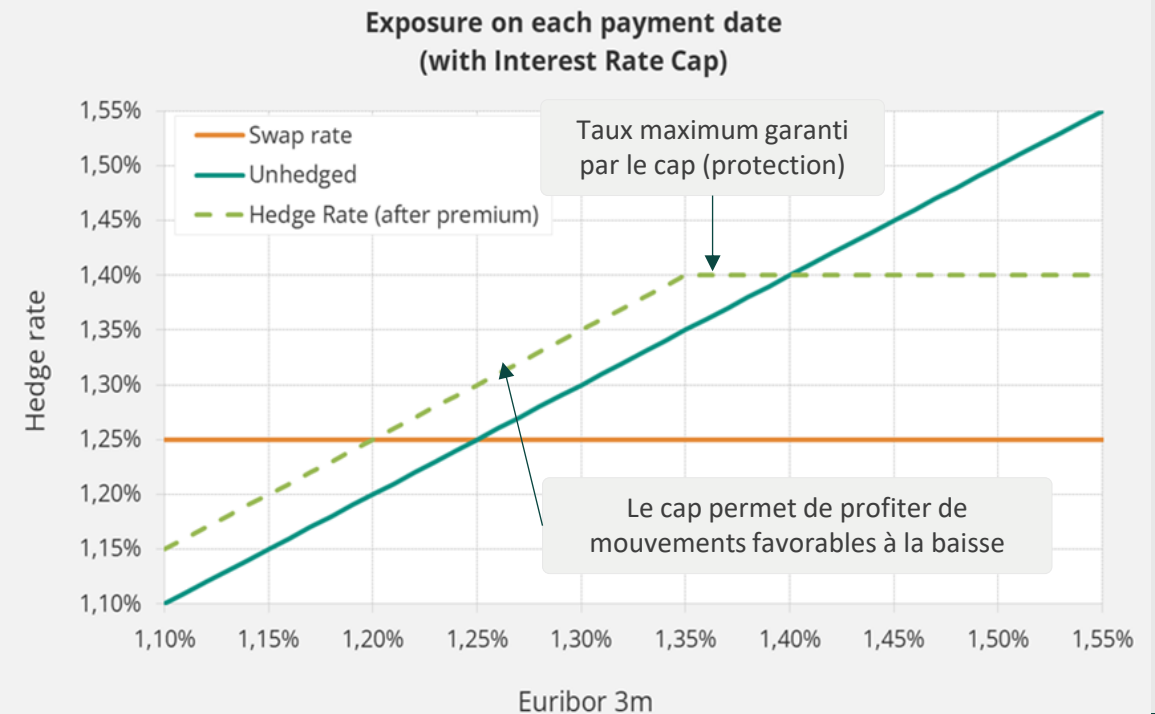
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

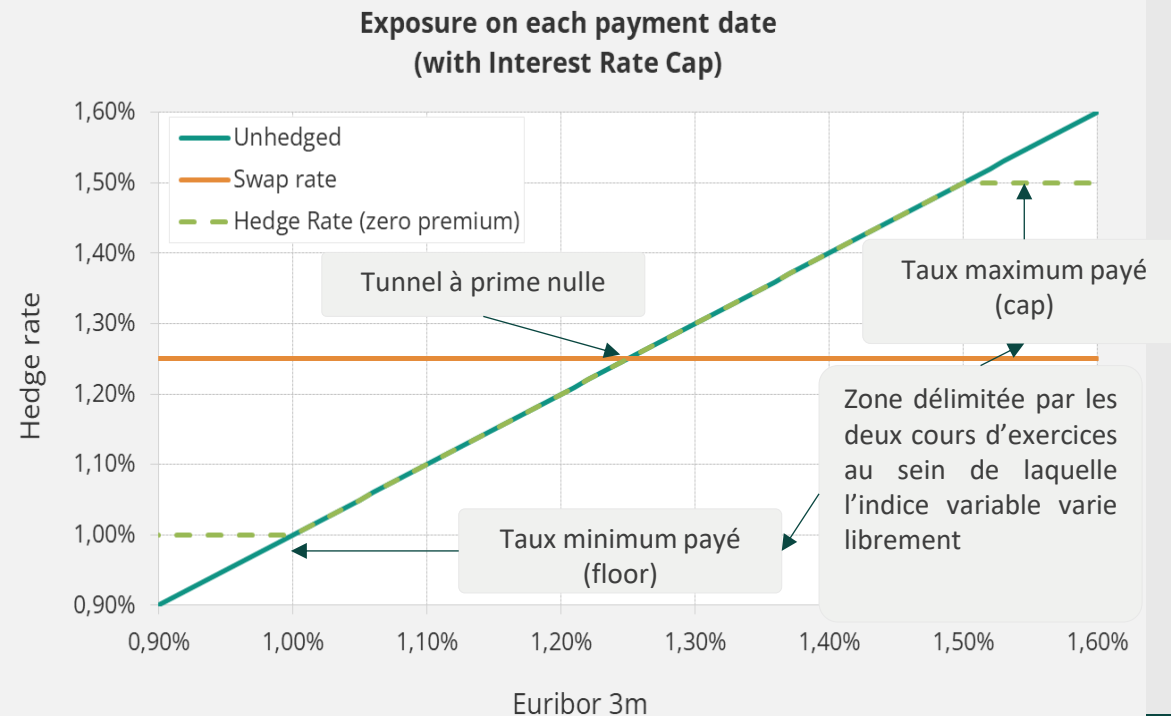
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

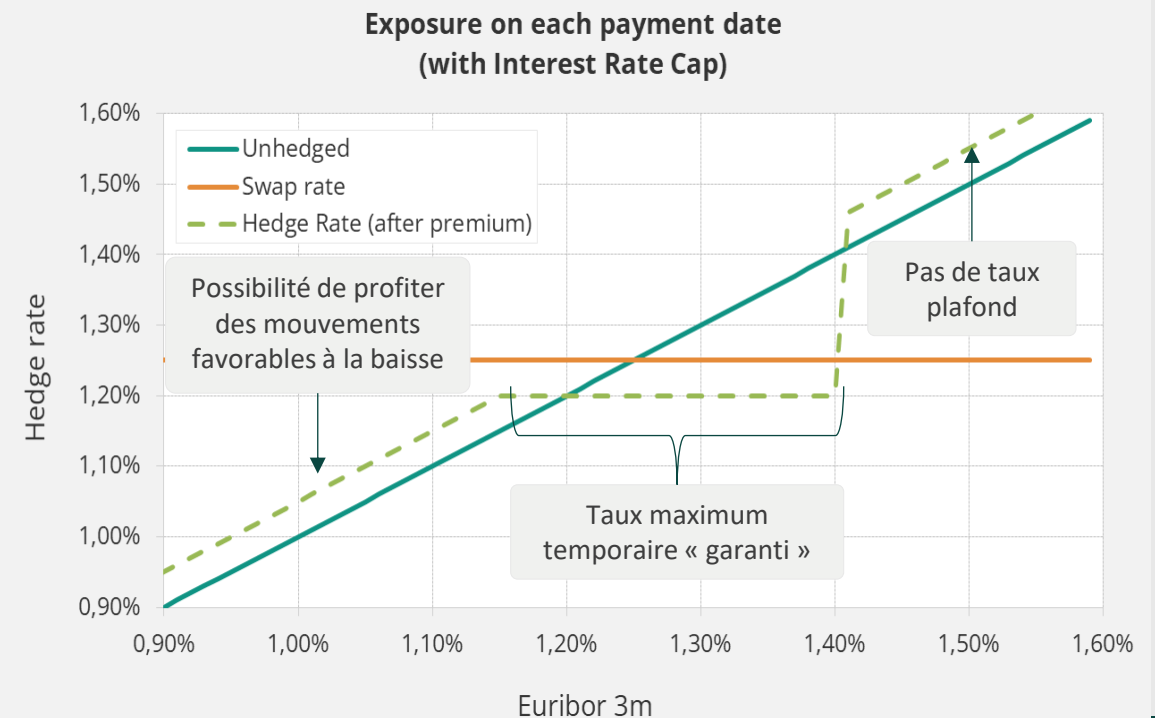
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

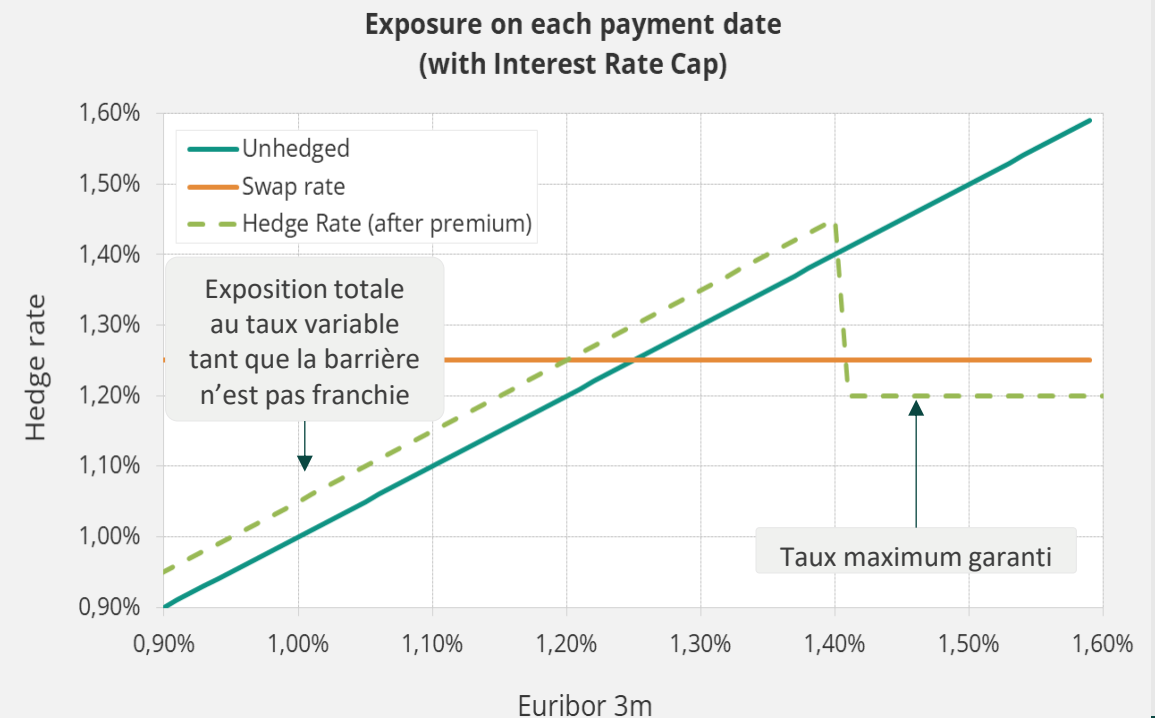
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

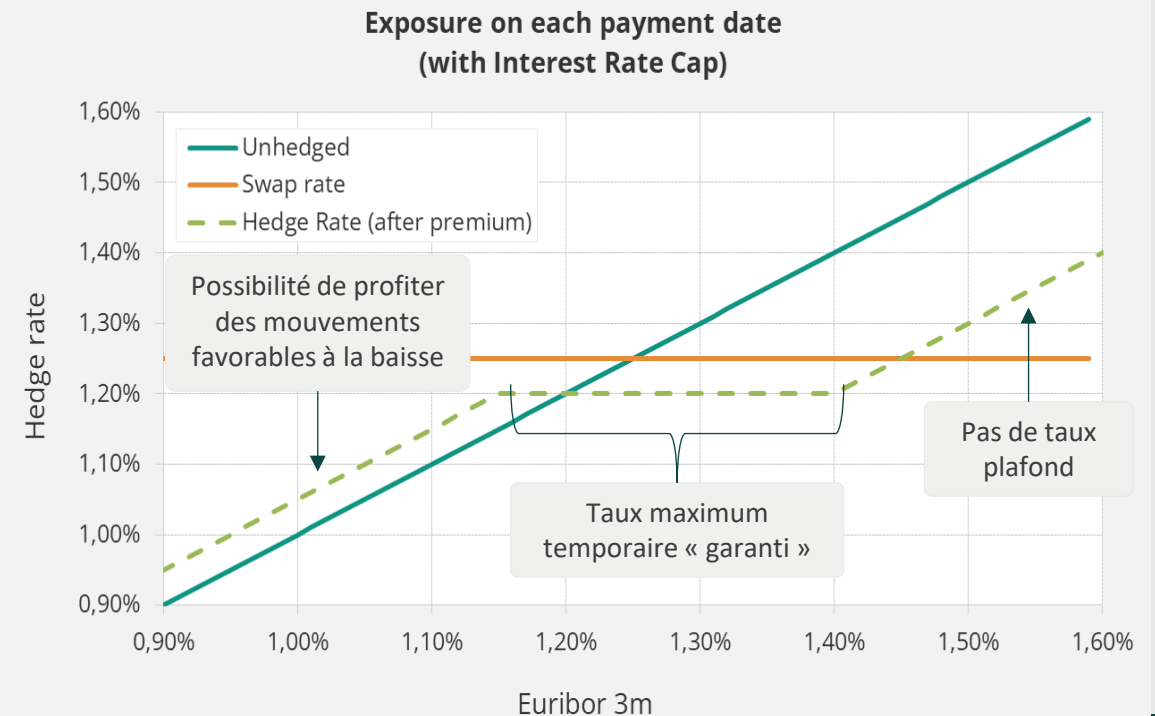
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.

